

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
ÉTAIT ABSENT: M. MARIO DUMAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 39

Séance tenue le 16 décembre 2002, à 19 h 30
Église Saint-Joseph
885, rue Saint-Pierre Ouest
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
REPRISE DE LA SÉANCE	5
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	
DENIS SANFAÇON, GÉRARD BOUTIN	6
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	
PIERRE-HUGUES BOISVENU	11
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	
LOUIS JACQUES	18
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS	
MICHEL LETENDRE	26
REPRISE DE LA SÉANCE	29
PÉRIODE DES QUESTIONS :	
GÉRARD MONTPETIT	29
CLAUDE BOUSQUET	37
RENÉ WALASZCZYK	40
MARTHE DAIGLE	51
GÉRALD SAINT-GELAIS	56
ISABELLE BREUNE	65

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette dix-huitième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je me présente. Je suis Louise Boucher et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par monsieur André Boisclair en sa qualité de ministre de l'Environnement.

15 Cette Commission est également constituée de messieurs André Beauchamp et monsieur Alfred Marquis, ce soir. Monsieur Mario Dumais, qui est toujours de la Commission, ne sera pas présent cette semaine pour des motifs personnels.

20 Je précise que nous avons été assermentés, tous les commissaires, devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. C'est en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* que nous aurons ensemble à discuter et à analyser le secteur de la production porcine au Québec.

25 Nous avons amorcé, ici même le 22 octobre dernier, cette consultation publique par une soirée d'ouverture, au cours de laquelle des personnes invitées par la Commission et des citoyens présents dans la salle ont fait état de leur vision respective du mandat de la Commission, de la consultation publique et des attentes qu'elle suscite.

30 Des séances thématiques, au nombre de 20, ont suivi et ont permis de rassembler les connaissances actuelles relatives aux différentes dimensions de la question, et six grands thèmes ont été abordés lors des séances. La Commission a produit, à la suite de ces séances thématiques, six cahiers synthèse qui comportent un résumé de chacune des conférences et la liste des éléments abordés lors de la période des questions. Alors, les six documents sont maintenant disponibles dans le site Internet de la Commission ainsi que dans les centres de
35 consultation.

40 Alors nous poursuivons ce soir, à Saint-Hyacinthe, la deuxième étape de la consultation publique, ce qu'il est convenu d'appeler la première partie de l'audience publique. C'est l'occasion qui vous est donnée d'adresser des questions à la Commission afin de compléter l'information reçue lors des séances thématiques ou dans les documents déposés et ainsi obtenir un tableau complet de la situation locale et régionale.

 Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion. C'est le moment de poser toutes les questions qui amélioreront votre compréhension du secteur de la production porcine. Cette

45 première partie de la consultation publique se terminera le 6 février à Sainte-Marie-de-Beauce.
La Commission aura alors visité 16 municipalités.

Lors de la seconde partie de l'audience publique, qui ne devrait pas débiter avant la mi-
mars, toute personne, toute municipalité ou tout groupe intéressé pourra exprimer son opinion
50 et ses préoccupations à la Commission. L'information relative aux modalités, dates et lieux de
cette seconde tournée, sera précisée ultérieurement.

Durant la première partie de l'audience publique, donc durant les séances de cette
semaine, la Commission a requis la présence de personnes de différents ministères et
55 organismes, que je vous présente dès maintenant, qui agiront à titre de personnes-ressources
afin de répondre à nos questions. Je les inviterais à nous indiquer au micro, s'il y a lieu, quelles
sont les autres personnes de leur ministère ou organisme qui seront également disponibles pour
répondre aux questions de la Commission au cours des séances publiques.

60 Alors, d'abord, nous avons monsieur Denis Sanfaçon du ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation. Bonsoir, monsieur Sanfaçon!

M. DENIS SANFAÇON :

65 Bonsoir, madame la présidente. Je suis accompagné de monsieur Gérard Boutin,
directeur régional, de mesdames Hélène Brassard, Raymonde Fortin, Geneviève Rousseau et
de messieurs Michel Ouellet et Robert Fillion.

LA PRÉSIDENTE :

70 Alors, bonsoir, messieurs et mesdames.
De La Financière Agricole, monsieur Claude Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

75 Bonsoir, madame. Alors, je serai accompagné, pour notre séjour à Saint-Hyacinthe,
de messieurs Gaétan Malo et Daniel Richard pour ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

80 Bonsoir, messieurs.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux, le docteur Louis Jacques.

85 **M. LOUIS JACQUES :**

Bonsoir! Alors, je serai accompagné, ce soir, en fait, de plusieurs personnes: Claude Tremblay, de Élisabeth Masson, Élisabeth Tardif, mais particulièrement madame Masson qui restera avec nous les prochains jours.

90

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, bonsoir, mesdames et messieurs.

Du ministère de l'Environnement du Québec, monsieur Pierre Fortin.

95

M. PIERRE FORTIN :

Bonsoir, madame la présidente. Ce soir, je serai accompagné du directeur régional monsieur Pierre-Hugues Boisvenu, du directeur adjoint monsieur Jean-François Boulet, de Daniel Savoie, de Pierre Vallée et de Serge Bouchard.

100

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonsoir, messieurs.

Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

105

M. JEAN NADEAU :

Bonsoir, madame la présidente. Je suis accompagné de monsieur Raynald Charrier.

110

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonsoir, monsieur.

Et finalement, de la Société faune et parcs du Québec, monsieur Michel Letendre.

115

M. MICHEL LETENDRE :

Bonsoir, madame la présidente. Je suis seul, ici ce soir, de la Société.

120

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, bonsoir et bienvenue à votre première séance publique.

La Commission est également accompagnée d'une équipe, que je vous présente rapidement. Alors, il s'agit des analystes Julie Milot et Audrey Wu; de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot; et du conseiller en communication, monsieur Daniel Bérubé.

125

La logistique est assurée par monsieur Daniel Moisan. Le technicien du son est monsieur Jean Métivier. Les transcriptions seront assurées par madame Lise Maisonneuve.

130

135 Alors, je vous rappelle que tout ce qui est mentionné en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles, dans la semaine qui suit, dans les 20 centres de consultation que la Commission a ouverts ainsi que dans le site Internet du BAPE. Les documents déposés également pourront y être consultés tout au long de ce mandat. Et vous pouvez obtenir la liste complète de ces centres et l'adresse Internet de la Commission à l'arrière de la salle.

140 Le déroulement de la séance de ce soir sera le suivant. Alors, nous allons inviter les porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de l'Environnement, du ministère de la Santé et des Services sociaux, et de la Société faune et parcs à nous dresser le portrait régional de la situation, chacun dans leur champ respectif.

145 Une fois toutes les présentations faites, nous prendrons une pause d'environ 15 minutes, et c'est à ce moment que le registre s'ouvrira. Et s'il est de votre intention de poser des questions à la Commission, vous devrez préalablement vous y inscrire. Au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription au registre.

150 Pour que nos échanges soient des plus fructueux au cours de cette séance, il faudra respecter certaines règles que je vous mentionne maintenant. Alors, d'abord, le nombre de questions permises sera de deux à chacune des fois que vous vous présenterez devant la Commission. Je n'accepterai aucun préambule ni aucune sous-question.

155 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps au moment de votre questionnement pour obtenir de l'information supplémentaire. Toutes les questions doivent m'être adressées ainsi que toutes les réponses des personnes-ressources.

160 La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins, c'est de respecter ces règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

165 S'il y a des questions qui n'obtenaient pas de réponse, nous nous chargerons d'obtenir ces informations le plus rapidement possible. Et depuis le début de la tournée régionale, nous avons généralement l'information dès les séances suivantes.

Alors, voilà pour ce qui est des règles de procédure. Je vais vous demander également au cours de la...

170 On ajourne.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

175

LA PRÉSIDENTE :

180

Alors, mesdames et messieurs, nous reprenons la séance, je vais quand même faire une mise au point. Alors, d'abord vous indiquer qu'une Commission ne peut pas tolérer que quelque groupe que ce soit vienne s'accaparer l'audience. Alors, c'est pourquoi la Commission a ajourné et s'est retirée. Après un temps d'arrêt, qui a quand même donné l'occasion aux citoyens de Coalition citoyenne de lire le document, la Commission décide de reprendre ses travaux.

185

Le document qui a été lu par Coalition citoyenne est un document qui s'adressait au gouvernement, c'est un ultimatum au gouvernement du Québec. Mais comme on l'a présenté devant le Bureau d'audiences publiques et que la Commission a été ajournée, donc aucunes transcriptions n'ont été consignées au moment de la lecture du document, nous allons déposer le document.

190

La Commission n'est pas libre de son mandat. Son mandat lui est confié par le ministre. Il appartient au ministre de le modifier ou de le retirer. Tant que cela ne sera pas fait, nous continuerons de réaliser notre mandat avec toute la conviction, la rigueur et l'ouverture d'esprit, quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur la question.

195

La Commission, depuis le début de cette consultation publique, respecte les procédures du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui existent depuis 25 ans. Alors, ces règles précisent que nous procédons en deux parties: une première partie où l'on essaie de rassembler toute l'information requise sur un dossier, un projet et, dans ce cas-ci, sur la production porcine au Québec; et une deuxième partie où l'on invite les citoyens, les groupes, les municipalités, toute personne intéressée à venir exprimer son opinion.

200

205

Alors, ce n'est pas encore ce moment. Ce moment, je l'explique depuis le début dans tous mes discours d'introduction, ce moment, il vous sera donné à partir de la mi-mars. Et il nous fera plaisir de vous entendre sur la question, quelle que soit votre opinion, notre rôle étant de rapporter au ministre l'opinion de tous les citoyens qui se sont exprimés devant la Commission.

210

Alors, c'était la mise au point que je voulais faire. Vous allez me permettre d'ajourner pour cinq à dix minutes, le temps de donner une entrevue aux médias, et je vous reviens avec la suite de la soirée. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

215

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

220 Cette fois-ci, c'est vrai, nous reprenons la séance publique. Alors tel que convenu, nous présentons toujours, le premier soir dans une région, le portrait régional de la région du point de vue du ministère de l'Agriculture, du point de vue du ministère de l'Environnement du Québec, du point de vue du ministère de la Santé et des Services sociaux, et exceptionnellement ce soir, on aura également un portrait régional de la Société faune et parcs du Québec.

225 Alors sans plus tarder, je cède la parole à monsieur Sanfaçon du ministère de l'Agriculture qui va nous faire le portrait bioalimentaire régional en Montérégie.

230 **M. DENIS SANFAÇON :**

Rebonsoir, madame la présidente. Dans un premier temps, je vais vous présenter quelques statistiques décrivant le bioalimentaire de la Montérégie Est. Nous verrons par la suite ce qu'il en est de l'agriculture, plus particulièrement de la production porcine. Finalement, je présenterai quelques données plus spécifiques à l'agroenvironnement. Mon collègue de la Direction régionale décrira au-delà des statistiques quelques particularités et activités régionales.

240 Le bioalimentaire est un secteur économique important pour l'ensemble de la Montérégie. Ici, je présente l'ensemble de la Montérégie, les données n'étaient pas disponibles pour est et ouest séparément. L'agriculture occupe 15 400 emplois, soit le quart des emplois en agriculture du Québec; et la transformation, 15 500, soit 21 % des emplois totaux de ce secteur d'activités au Québec. 11 % des emplois de la région sont associés au bioalimentaire; le PIB bioalimentaire représente 20 % de l'ensemble du PIB bioalimentaire du Québec.

245 La Montérégie Est compte 4 398 entreprises agricoles, selon le recensement de mai 2001 effectué par Statistique Canada. Ces entreprises possèdent 396 000 hectares et en cultivent 285 000, soit 72 % de ce qu'elles possèdent. Et ceci excluant les pâturages. Le maïs-grain est cultivé sur près de 140 000 hectares, soit 35 % des superficies possédées par les entreprises agricoles, près de 50 % des superficies cultivées. Le soya occupe près de 40 000 hectares; les cultures fourragères, 34 000; et les légumes, 11 000. La production de sirop d'érable est très présente avec 1 367 000 entailles.

255 La production laitière est présente sur 966 entreprises agricoles et la production porcine sur 673. On trouve des vaches de boucherie sur 458; des poules et poulets sur 331; et des moutons et agneaux sur 126. Des 2 743 entreprises déclarant des porcs, au Québec, en mai 2001, près de 25 % se situent dans la région, soit 673, et on y élève près de 29 % du cheptel en inventaire.

260 De ces 673 entreprises qui déclarent des porcs, 605 tirent de l'élevage porcin plus de la moitié de leur revenu agricole. Nous allons nous attarder plus spécifiquement à celles-ci. 70 % de ces entreprises ont 2 000 porcs et moins en inventaire, la plupart se retrouvant dans la strate de cheptel allant de 1 000 à 2 000. Je rappelle qu'il s'agit là d'entreprises agricoles et non de sites de production, une entreprise pouvant posséder plus d'un site de production.

265 Un cheptel moyen des entreprises porcines de la région est de 1 985 porcs en inventaire, soit 122 de plus que la moyenne des entreprises québécoises. Les entreprises déclarant des truies en ont 361 et celles déclaration des porcs à l'engraissement 1 497.

270 La superficie moyenne possédée par l'entreprise porcine de la région est de 88 hectares, soit, à toutes fins pratiques, la même que celle possédée par l'ensemble des entreprises déclarant d'autres productions en région.

40 % des entreprises porcines de la région sont de type naisseur-finisueur, comparativement à 45 % pour l'ensemble du Québec.

275 La grande région de la Montérégie compte 36 entreprises de transformation de la viande de porc, dont 20 se spécialisent dans la transformation à valeur ajoutée. 3 292 emplois sont directement associés aux activités de transformation de la viande de porc en Montérégie.

280 Les résultants compilés des analyses de sol effectuées dans la région indiquent que 35 % des échantillons présentent un taux de saturation en phosphore supérieur à 10 %. Les résultats obtenus des analyses de sol ainsi compilés ne peuvent être directement transposés aux superficies parce que la superficie associée à chaque échantillon ne nous est pas connue. Plusieurs échantillonnages ciblés pour étudier les problématiques de phosphore ont été faits dans la région, ce qui affecte les résultats.

285 Nous avons évalué par télédétection l'étendue du déboisement en Montérégie Est. Les cartes de base topographiques du Québec du début des années 90 ont été utilisées comme point de départ et une image satellite du 11 juin 1999 comme point de comparaison. La perte de boisé ainsi évaluée correspond à 0,8 % de la zone agricole, soit 4 429 hectares, et 0,74 % de la zone non agricole, soit 736 hectares. Rappelons que 85 % des terres de la région sont situées en zone agricole.

295 Entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 2002, 595 structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux, les bovins surtout, logés dans des bâtiments érigés antérieurement au 1er juin 93. Le stockage étanche des déjections des porcs est complété.

300 Les rampes d'épandage permettent de mieux gérer les lisiers et de diminuer les odeurs au moment de l'épandage. Entre le 1er avril 97 et le 31 mars 2002, 62 rampes ont été acquises avec l'aide financière du ministère, dont 50 par des producteurs qui possèdent des porcs.

305 L'AGEO, l'organisme de gestion des engrais organiques du bassin de la Yamaska, a fourni des services professionnels à 303 entreprises agricoles en 2001-2002, dont 209 entreprises porcines. Le ministère contribue avec les producteurs aux coûts de ces services, qui nous ont déjà été présentés d'ailleurs dans la région ici.

310 Un nouveau volet à Prime-Vert, en vigueur depuis un an, contribue au financement des travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges des cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles. Dans la région, 59 projets sont en cours de réalisation et le ministère contribue à 70 % du coût des travaux, le reste étant assumé par les producteurs.

315 Finalement, au 31 mars 2002, 15 clubs-conseils en agroenvironnement oeuvraient dans la région, 935 entreprises agricoles en étaient membres, dont 162 entreprises porcines. Le tiers des unités animales de la région appartenait à des entreprises membres.

320 Je cède maintenant la parole à monsieur Gérard Boutin pour donner un peu de couleur régionale à ce portrait plutôt statistique. Merci, madame la présidente.

M. GÉRARD BOUTIN :

Bonsoir, madame la présidente!

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

330 **M. GÉRARD BOUTIN :**

Malheureusement, je n'ai pas de support visuel; donc, je vais faire une présentation orale. Je vais essayer justement de vous tracer un peu le portrait de nos façons d'intervention, les façons avec lesquelles on intervient sur le territoire et aussi en vous donnant, à titre d'exemple, quelques dossiers qu'on mène sur le terrain.

335 Pour assurer le développement durable de l'agriculture, notre Direction régionale mise beaucoup sur la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales et sur le transfert technologique. Nos interventions s'adressent autant aux producteurs qu'aux intervenants et aux regroupements qui les conseillent. En effet, nous travaillons beaucoup en réseau, notamment avec les clubs agroenvironnementaux que nous soutenons financièrement et techniquement. Nos grands domaines d'intervention sont le soutien à l'adaptation des entreprises, le développement régional et le soutien à la gestion durable des ressources, y compris l'agroenvironnement dont il sera plus particulièrement question ici.

340 Notre ministère est très présent sur le terrain. En Montérégie secteur Est, nous avons six centres de services agricoles qui couvrent l'ensemble du territoire. Parmi la trentaine de professionnels et de techniciens sur le terrain, les deux tiers de ces personnes touchent à l'agroenvironnement dans le cadre de leur travail.

350 Notre stratégie d'intervention vise à englober tous les aspects de l'environnement d'une
entreprise agricole et elle est orientée sur la conservation des sols, de l'eau et de l'air. Aussi,
nous accordons beaucoup d'importance à la réduction des risques de pollution de l'eau, des sols
et de l'air, que cette pollution soit diffuse ou localisée.

355 Concrètement, notre équipe s'affaire à transmettre aux producteurs et à ceux qui les
soutiennent les techniques et les façons de faire qui sont gagnantes à la fois pour la production
et pour l'environnement, qu'il s'agisse de la gestion des fumiers, de la gestion de la fertilisation,
des pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau ou encore de la gestion
des amis des cultures. Nous touchons au spectre complet des bonnes pratiques
360 agroenvironnementales.

Nous menons une action concertée en travaillant beaucoup par projet. C'est-à-dire que,
pour un même milieu ou une même problématique, nous faisons intervenir différents
spécialistes qui conjuguent leurs efforts pour traiter l'ensemble des conditions dans lesquelles
365 s'effectue la production agricole et non pas chacun des aspects séparément.

Par exemple, au chapitre de la conservation des sols et de l'eau, nous avons mis sur
pied le réseau GR-MAX, GR pour gestion des résidus, qui s'étend maintenant à plusieurs
régions. Quelque 500 entreprises agricoles participent à ce réseau qui vise l'adoption de
370 pratiques agricoles de conservation des sols, comme le semi direct, la culture sur billons, la
couverture des résidus au sol, etc.

Pour contrer l'érosion du sol par le vent, nous procédons également à une importante
activité d'implantation de haies brise-vent dans la région. Seulement au printemps 2002, c'est
375 69 kilomètres de haies qui ont été plantées en Montérégie Est pour réduire les effets du vent sur
l'érosion du sol.

La conservation du sol et la protection des cours d'eau sont aussi au coeur des
préoccupations dans les projets de bassins versants que nous conduisons avec quelque 90
380 entreprises agricoles de la région. Ce sont les données pour 2001. Maintenant, nous avons
plus d'entreprises qui y ont adhéré. Cette approche vise à prévenir la perte de sol en milieu
agricole et à éviter du même coup que des éléments nutritifs, notamment le phosphore, ne
soient entraînés dans le cours d'eau.

385 De nombreuses interventions sont effectuées dans le cadre de ces projets comme la
caractérisation du milieu, soit le diagnostic, la stabilisation des berges aux abords des cours
d'eau, l'aménagement des bandes riveraines par différentes techniques, l'aménagement des
haies brise-vent dont on a parlé précédemment, la reconstruction de talus et ainsi de suite.

390 Une autre activité importante pour la qualité de l'environnement, c'est le réseau
d'observation des mauvaises herbes qui a vu le jour en Montérégie Est et que nous animons
toujours. Il s'agit d'un réseau qui vise à démontrer aux producteurs comment utiliser les
pratiques de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes et ainsi à diminuer l'usage

395 d'herbicides. Environ 70 % des pesticides utilisés en agriculture sont des herbicides. Donc, en réduisant leur usage, on réduit d'autant l'impact sur les cours d'eau.

400 Nous nous penchons également sur les facteurs qui peuvent être influencés à la source pour la réduction des risques de pollution. Par exemple, en production porcine, on compte 130 entreprises qui ont pris part, en 2000 et en 2001, à l'établissement du bilan alimentaire. Il s'agit d'une méthode de gestion de l'alimentation qui vise à évaluer les charges d'azote et de phosphore, et à déterminer les meilleures pratiques permettant la réduction à la source de ces rejets.

405 Les fertilisants qui contiennent du phosphore, ainsi que leur comportement dans le sol, font aussi l'objet d'étude dans notre région. Ainsi, un réseau de 300 parcelles a été mis en place chez 70 entreprises agricoles et dans 4 sites d'essais scientifiques qui représentent 96 autres parcelles.

410 Dans la gestion du risque du phosphore, on peut aussi travailler sur deux fronts, soit la teneur du sol en phosphore et l'érosion. En utilisant des techniques liées au système de géopositionnement par satellite, communément appelé GPS, nous parvenons à produire des relevés topographiques à l'échelle du champ. Ça aussi, c'est une initiative vraiment spécifique à notre région. Cette technique nous permet de prévoir les mouvements d'eau à la surface du sol et d'y calculer ainsi les risques d'érosion.

415 Depuis trois ans, cette technologie est utilisée avec succès sur les fermes de la Montérégie Est. Le champ est ainsi vu comme un ensemble de petits bassins versants. Cette approche permet de faire des interventions qui permettent de faire sortir l'eau des champs en douceur et de limiter l'érosion hydrique. Comme on peut le constater, nous accordons beaucoup d'importance à la réduction des risques de pollution de l'eau, des sols et de l'air.

420 Voilà, madame la présidente, c'était l'essentiel de ce que je voulais communiquer à la Commission.

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Boutin.

Maintenant, monsieur Pierre Fortin du ministère de l'Environnement.

430

M. PIERRE FORTIN :

Bonsoir, madame la présidente.

435 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. PIERRE FORTIN :

440

Il m'est agréable de céder mon droit de parole au directeur régional, monsieur Pierre-Hugues Boisvenu, qui fera le bilan des activités du ministère de l'Environnement en région.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

445

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

450

Bonsoir!

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

455

Alors, je tenterai dans les dix minutes qui me sont allouées de faire le portrait le plus fidèle possible de l'état de l'environnement dans le domaine agricole en Montérégie. Et si je dépasse de quelques minutes, je vous prie de m'en être gré. La Montérégie étant une région très importante sur le plan agricole, je pense qu'il est important que les citoyens aient toute l'information à leur disponibilité.

460

Donc, ce que je présenterai ce soir couvrira quatre aspects: le portrait territorial et hydrologique de la région; le portrait agricole; la Direction régionale, certaines particularités régionales; et enfin, en conclusion, on pourra vous dire un peu où la région se dirige sur le plan environnemental dans les prochaines années.

465

Il est évident que faire un portrait environnemental dans le domaine agricole, on n'aura pas la prétention ce soir de tout dire, mais d'en faire seulement qu'un survol, pour deux considérations. D'abord, les outils informatiques qui nous permettent d'avoir des données très fidèles sont relativement récentes au ministère de l'Environnement. Elles datent de 99. Et également, de faire un lien direct entre la production porcine et la qualité de l'eau notamment est relativement difficile considérant que nos données sont vraiment discriminatoires au niveau de la production porcine depuis 97.

470

475

Donc, la région de la Montérégie, la plupart de vous la connaissez. Vous avez ici une carte qui date de l'an 2000. Vous nous pardonneriez s'il y a certains correctifs qui ne sont pas faits, notamment au niveau des fusions municipales et la présence nouvelle de la CMM. Mais la Montérégie, c'est une région de 11 000 et plus kilomètres carrés. C'est un relief relativement plat, donc qui se prête très bien à l'agriculture. 27 % du territoire est en forêt, dont 98 % est de tenure privée, d'où la réglementation notamment sur les coupes forestières qui relève principalement des municipalités et des MRC. Et 63 % du territoire est agricole. Le quart des fermes du Québec est en Montérégie.

480

485 Au deuxième rang sur le plan démographique des régions du Québec, la Montérégie compte 1.3 million de personnes. Donc, on voit tout de suite que la cohabitation entre le monde urbain et agricole nous cause relativement des difficultés. 178 municipalités, donc beaucoup de décideurs également, et 14 MRC.

490 Relativement au bassin hydrologique, la région compte quatre principaux bassins, qui sont d'ailleurs reconnus dans la Politique nationale de l'eau, qui est le Comité de la Yamaska X alors, on va le pointer X communément appelé le COGEBY; la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay à l'ouest; le Comité de conservation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu, le COVABAR; et un bassin qui fait partie du bassin Richelieu, mais qui, à cause de son importance, a été retenu comme bassin aussi prioritaire, qui est celui de la Corporation du bassin versant de la Baie Missisquoi.

495 Il faut dire également que le ministère travaille beaucoup avec des sous-bassins ou des plans d'eau où est-ce qu'il y a des problématiques agricoles importantes. Ici, je me réfère au lac Champlain, au lac Brome, lac Saint-Louis, également le lac Saint-François, pour pas en nommer d'autres. Également dans la région, il y a présence de 303 barrages, dont 76 % sont de tenure privée.

500 Dans le bilan environnemental au niveau agricole, vous verrez plus en détail, au chapitre 2, des données sur la qualité de l'eau. Ça nous fera plaisir de vous montrer la diapositive si la Commission le désire, mais il faut comprendre que montrer cette diapositive-là, ça nécessiterait à peu près une dizaine de minutes d'explications considérant la richesse d'informations. Mais on l'a à votre disponibilité si jamais il y a des questions qui sont posées dans ce sens-là.

510 Les deux prochaines diapositives sont très importantes parce que, d'une part, la première va nous décrire un peu la densité animale, et la deuxième, tantôt, qui va décrire la densité au niveau des cultures, principalement du maïs, qui est relativement propre à la Montérégie.

515 Les données datent de 96, comme vous le voyez. Les dernières données, les dernières compilations qui datent de 2001 ne sont pas encore terminées sur le plan d'analyse. Elles devraient être prêtes au début de 2003. Donc, les données qui sont là, on les considère comme optimistes sur le plan environnemental, dans le sens que la situation peut être maintenant plus -- on dirait plus rougeâtre. Ce n'est pas un jugement, madame la présidente.

520 Donc, la première carte qui est densité animale, on la voit principalement dans la région de l'Est de la Montérégie, donc le bassin de la Yamaska, où il y a une présence de plus de deux unités animales par hectare cultivé.

525 Je précise ici pour l'assemblée, une unité animale, c'est dans le fond l'équivalent d'une vache ou de cinq cochons. Donc, lorsqu'on parle de deux unités animales par hectare dans la partie est, donc c'est l'équivalent de deux vaches ou de dix cochons par hectare cultivé.

Si on se transpose dans la partie ouest maintenant, on voit que la densité est quatre fois moindre, donc 0.5 unité animal par hectare. Donc, on voit que déjà là, la pression sur l'environnement qui est relative à la production animale est moins forte que dans la partie est.

530

Également, dans la Montérégie, peut-être une information qui serait intéressante, c'est 47 municipalités sur 178 sont considérées comme des zones d'activités limitées. Ça veut dire que la production de fumier dépasse la capacité des plantes à absorber ces engrais-là.

535

L'autre diapositive, c'est celle de la culture de maïs. Encore là, vous voyez que la culture de maïs, si on regarde à travers le Québec, donc la partie particulièrement plus au sud où la température est plus propice à la production de maïs, on voit qu'elle est vraiment identifiée à la Montérégie. Et ici, on voit que la production de maïs est très présente dans l'ensemble des bassins, aussi bien dans la partie ouest que dans la partie est.

540

Donc, c'est sûr que si on combine, si on se réfère à l'autre diapositive de tantôt, si on superposait les deux, donc dans la partie ouest, vous avez une concentration animale très forte et une concentration de maïs également très forte, donc, vous comprendrez que les pressions sur l'environnement sont plus fortes dans cette partie de la région.

545

Je fais un lien directement avec le suivi de la qualité de l'eau en Montérégie. Il y a actuellement 37 stations qui suivent la qualité de nos eaux dans les cours d'eau en Montérégie. Deux stations devraient s'ajouter bientôt, la rivière La Guerre dans l'ouest et la rivière Saint-Louis, ce qui ferait 39 stations. C'est la région où il y a la plus grande concentration de stations de suivi sur la qualité de l'eau au Québec. Donc, l'eau est vraiment -- en termes de suivi, le ministère est très présent dans ce domaine-là.

550

Maintenant, je vais vous présenter davantage les responsabilités de la Direction régionale du ministère en région. Sans doute que je ne vous apprendrai pas grand-chose, ayant déjà fait, je pense, les mêmes présentations dans d'autres régions.

555

Les deux principaux rôles d'une Direction régionale consistent d'abord à assurer l'application et le contrôle des lois, règlements, politiques et directives. Et un autre rôle, c'est d'agir à titre d'interlocuteur principal et privilégié auprès de la clientèle régionale. Donc, le ministère est très présent auprès de ses partenaires, notamment au niveau agricole. Et enfin, un des rôles qui combine les deux premiers, qui est d'assurer dans une perspective de développement durable la protection de l'environnement. C'est ce qu'on appellerait, dans le fond, les trois missions régionales du ministère.

560

Pour faire cette représentation, pour appliquer ces lois et règlements, le ministère travaille en étroite collaboration avec, au niveau agricole, deux tables de concertation: une dans l'est, une dans l'ouest. Ces tables de concertation regroupent l'ensemble des partenaires du milieu: parlons ici de la santé, parlons du Conseil régional de l'environnement, l'UPA, le

565

570 MAPAQ, les décideurs municipaux, notamment les MRC. Donc, le ministère travaille en concertation avec ces gens-là.

575 On travaille de très près avec quatre comités de bassins, je vous disais tantôt. On a également un comité santé environnement, qui est actuellement ad hoc depuis 2002 mais qui devrait être permanent en début de janvier 2003, un comité avec nos collègues de la santé. Également, on travaille, comme je vous disais tantôt, avec beaucoup de sous-comités de bassins, avec les producteurs agricoles pour faire en sorte que leurs pratiques agricoles s'améliorent de plus en plus. Donc, ces sous-comités-là, sont aussi présents souvent les mêmes acteurs, et on intervient directement auprès des activités et la façon de faire des producteurs agricoles.

580 Donc, la Montérégie, c'est 103 effectifs permanents: au secteur agricole, 32 personnes, dont 9 agronomes, 1 ingénieur et 18 techniciens. Vous comprendrez ici que le personnel professionnel est plus attiré à des tâches d'analyse et le personnel technique à des tâches de contrôle, d'inspection.

585 Également, nous avons un spécialiste en eau qui consacre une bonne partie de son temps dans ce secteur-là à supporter nos partenaires, notamment les comités de bassin; et également plusieurs autres ressources dans d'autres services qui sont affectées à l'occasion à des tâches au niveau agricole, notamment le suivi de la qualité des eaux dans les puits privés. 590 Tout ce qui est intervention dans le domaine hydrique, il y a d'autres services qui interviennent à l'occasion dans le secteur agricole. Donc, lorsqu'on parle qu'il y a 32 personnes, on pourrait ajouter d'autres ressources qui travaillent de fonction ponctuelle au niveau agricole.

595 Vous voyez l'évolution des effectifs au ministère, ils sont très importants depuis 99, et c'est évidemment lié à des dates charnières. Notamment, en 99, le ministère a consacré des efforts plus grands au niveau du contrôle au niveau agricole. Donc, il y a eu un ajout de ressources. En 2002, il y a eu l'adoption du REA, qui nous a permis en région d'augmenter de 40 % des ressources affectées au contrôle et de rendre permanent l'ensemble des occasionnels qu'on avait pour vraiment stabiliser notre structure au niveau particulièrement du contrôle. 600 Donc, la région, au cours des trois dernières années au niveau agricole, a triplé ses effectifs.

605 J'élaborerai ici un peu plus sur les deux volets que le ministère consacre au niveau agricole. Le premier volet, c'est l'analyse. Donc, lorsqu'on travaille dans ce secteur-là, chez nous, une des premières activités qu'on fait, c'est d'analyser l'ensemble des demandes qui sont adressées au ministère. Ces demandes-là sont adressées donc par les producteurs agricoles ou leurs consultants et ces demandes-là font l'objet de demandes de certificat d'autorisation.

610 De ces demandes-là, ce qu'on reçoit comme pièces jointes, c'est souvent des attestations de conformité au règlement municipal. Les plans agroenvironnementaux de fertilisation, ce sont les plans qui sont produits par les producteurs, qui viennent nous dire comment est géré leur fumier sur leur sol. Les plans de localisation, ça concerne les bâtisses, plans et devis de l'ouvrage de stockage et ententes d'entreposage ou d'épandage.

615 Également, lorsque ces documents-là sont reçus à la Direction régionale, nos analystes
ont à passer à travers un ensemble de critères ou de grilles pour en vérifier la conformité. Donc,
ici, c'est de vérifier, dans le cadre du règlement, du REA, de vérifier un ensemble de lois,
règlements: le Règlement sur l'exploitation agricole, le Guide technique d'entreposage du
fumier, le Règlement sur le captage d'eau souterraine. Donc, on prend l'ensemble des données
620 qui nous sont fournies par le producteur et, à travers les règlements qu'on a appliqués, on
passe ces documents-là pour s'assurer de leur validité et de leur réalisme sur le terrain.

Il faut comprendre aussi qu'une des activités qu'on faisait, il y a quelques années, c'était
le Règlement sur les odeurs qui a été transféré aux municipalités en 2001.

625 Maintenant, un peu de statistiques sur le nombre de certificats qu'on émet versus le
nombre d'unités animales qui sont rattachées à ces certificats-là. Donc, vous voyez ici, depuis
97, la courbe ascendante de demandes d'autorisation totales dans le domaine agricole,
également l'augmentation ou, je dirais, l'évolution des demandes au niveau des suidés. Donc,
c'est la production porcine. Donc, on voit, entre 97 et 2002, une augmentation constante, au
630 niveau de la production porcine, une augmentation plutôt irrégulière. Et depuis avril 2003, donc
depuis l'application des mesures transitoires, une baisse assez radicale des demandes des
certificats.

LA PRÉSIDENTE :

635 C'est avril 2002.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

640 Excusez-moi, 2002. Depuis 97, donc, c'est 2 323 autorisations qui ont été délivrées
dans le domaine agricole, dont 26 % touchent la production porcine.

Concernant maintenant les unités animales. Donc, les certificats, c'est une autorisation.
Dans une autorisation, il y a plusieurs unités animales. Je reprends tantôt la notion d'unité,
645 c'est l'équivalent d'une vache ou de cinq cochons ou plusieurs poules. Donc, entre 98 et 2002,
la moyenne annuelle d'augmentation des unités animales est de 17 000 en Montérégie, et de
ces 17 000 là, la moyenne au niveau de la production porcine est de 8 000. Donc, 47 % des
u.a. ou des unités animales -- c'est-à-dire, l'ensemble des unités animales des 17 000, 47 %
correspond à la production porcine.

650 Si je revenais en arrière, tantôt le tableau que vous avez vu précédemment, on avait
26 % des certificats d'autorisation était porcin et 47 % du volume des unités animales est porcin.
Donc, le premier constat qu'on a ou un constat important, c'est que dans les C.A. ou les
certifications qu'on émet pour la production porcine sont beaucoup plus chargées en termes
655 d'unités animales. Donc, c'est des gros dossiers. Donc, on comprend tout de suite que pour le
quart des certificats d'autorisation, ça correspond à la moitié des unités animales.

Maintenant, j'aborderais le volet contrôle, le volet contrôle qui est le travail de nos inspecteurs principalement. Le volet contrôle intervient au niveau de quatre types d'activités: d'abord, le suivi des plaintes, la conformité des certificats d'autorisation. Donc, lorsqu'il y a 660 une émission de certificat, il y a des visites terrain pour s'assurer de la conformité des ouvrages, de la conformité des productions. Ensuite, il y a des programmes systématiques de contrôle, contrôle d'entreposage, l'utilisation du Guide sur le bovin de boucherie, contrôle des plans agroenvironnementaux de fertilisation et, également à l'intérieur de notre activité de contrôle, il y 665 a tout ce qu'on appelle l'acquisition de connaissances pour savoir ce qui se passe dans le milieu. Et la technique qui est souvent employée, donc c'est du contrôle terrain. Et depuis quelques années, on a développé le programme de survol aérien, notamment pour l'épandage, conformité des fosses et la protection des cours d'eau.

Ici, vous avez un tableau qui vous donne l'information sur le nombre d'inspections 670 versus le nombre d'inspections systématiques. Donc, vous voyez la courbe ascendante au niveau du nombre d'inspections depuis 97, 98. Donc, le constat qu'on fait, c'est qu'il suit directement l'augmentation également des effectifs.

Donc, je veux m'attarder plutôt à l'année 2001-2002 où on a fait 831 inspections, dont 675 574 qui sont liées aux inspections systématiques qui, elles, touchent principalement la conformité des ouvrages et les superficies d'épandage, qui sont, à mon avis, deux craintes qui sont souvent énoncées par les citoyens.

Et pour 2002-2003, on se dirige tout près de 1 000 inspections. Et pour 2003-2004, au- 680 delà de 3 500 inspections. Donc, en 2003-2004, le ministère devrait tripler son nombre d'inspections en région.

Alors, les deux dernières diapositives qui termineront ma présentation, madame la 685 présidente, d'abord vous parler un peu de particularités régionales. D'abord, une des particularités, on le voyait tantôt, c'était la diapositive du bassin hydrologique, c'est la présence très active des comités de bassins qui sont reconnus par le ministère de l'Environnement en Montérégie. Ça nous amène, au niveau du ministère, à travailler de façon très étroite avec le milieu, très étroite avec les producteurs agricoles. Et toute cette notion de les accompagner 690 pour faire en sorte que leurs pratiques changent, c'est vraiment dans le quotidien.

Également pour certains plans d'eau, le ministère a développé, au cours des dernières 695 années, des plans d'action très spécifiques pour en améliorer la qualité. Si jamais la Commission en désire des copies, ça me fera plaisir de les déposer. Et dernièrement, le ministère signait avec l'État du Vermont, le 26 août dernier, une entente sur cinq ans qui vise à réduire de 42 % la charge de phosphore dans le bassin de la baie Missisquoi, laquelle entente a été signée par le ministre Boisclair au mois d'août. Donc, il y a un travail très étroit qui se fait avec nos collègues américains pour améliorer la qualité de l'eau dans la baie Missisquoi.

700 Donc, en conclusion, je vous amènerais sur trois points. Le premier point, c'est, la
Montérégie, je le disais tantôt, c'est une région où les activités agricoles sont très intenses. Ce
qu'on observe, c'est un déplacement vers l'ouest notamment de la production porcine. On l'a vu
tantôt dans la diapositive de la production de maïs et de la production animale, la partie ouest,
on y dénote beaucoup de municipalités en surplus, de zones limitées. Donc, il y a un
705 déplacement qui se fait actuellement des demandes vers l'ouest de la région, qui a amené,
vous le savez, beaucoup de manifestations de la part des citoyens. Également on observe,
depuis la mise en place des mesures transitoires, un ralentissement notable dans les demandes
d'autorisation.

710 Le ministère, également depuis le REA, ça existait avant mais surtout depuis le REA, il
y a un plan d'action qui a été développé. Ça va me faire aussi, si la Commission en veut une
copie, me faire plaisir de le remettre. Le plan d'action qui touche trois points en particulier:
d'abord, tout l'encadrement qu'on va donner au producteur agricole afin qu'il respecte les
obligations au REA, il y a une foule d'actions qui vont être faites dans ce sens-là; un contrôle
715 accru sur le terrain, notamment au niveau des cours d'eau, au niveau des registres d'épandage,
au niveau du respect d'épandage; et également un suivi des obligations au plan
agroenvironnemental de fertilisation. Donc, ça va nous amener éventuellement à venir valider la
conformité de ces plans-là en prenant notamment des échantillonnages de sol pour contre-
vérifier l'information qui nous est donnée par des professionnels.

720 Finalement, l'adoption de la Politique nationale de l'eau de cet automne, qui va amener
la Direction régionale à travailler de façon très étroite avec les comités de bassins en vue de
préparer les plans directeurs de l'eau en concertation avec le milieu, dans lesquels plans on
devra indiquer les efforts que le milieu agricole devra consacrer pour améliorer la qualité de l'eau
725 au Québec.

Voilà, madame la présidente, j'espère ne pas avoir trop dépassé mon temps.

LA PRÉSIDENTE :

730 Un petit peu, mais ce qui est important, c'est d'avoir l'information.

Maintenant, je céderais la parole au docteur Louis Jacques du ministère de la Santé et
des Services sociaux.

735 **M. LOUIS JACQUES :**

Bonsoir, madame la présidente.

740 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. LOUIS JACQUES :

745

Alors, étant donné le temps qui m'est imparti, je vais littéralement sauter par-dessus un certain nombre de diapositives. Donc, s'il vous plaît, n'essayez pas de les lire. De toute façon, la présentation est intégralement sur, je crois, le site du BAPE, de même que le document qui résume le portrait régional que nous présentons ce soir, qui est un document d'une vingtaine de

750

pages, donc qui est de toute évidence beaucoup plus complet que ce que je vais présenter ce soir.

Alors, en fait, la présentation va porter sur deux points, soit, d'une part, les études que la Direction de santé publique a été amenée à réaliser pour mieux comprendre les impacts potentiels de la contamination de l'eau sur la santé de la population; et, d'autre part, les interventions que nous avons eu à réaliser suite à des demandes de la population ou d'organismes publics.

755

760

Je tiens tout de suite à préciser que les points abordés peuvent avoir un lien direct ou indirect avec l'agriculture en général et avec la production animale, et la production porcine en particulier. En d'autres termes, la production porcine n'est pas la seule identifiée dans les problèmes que nous mentionnerons mais elle peut y être directement ou indirectement impliquée.

765

Alors, je passe outre les mandats de la Direction de santé publique. De toute façon, les cas qu'on va aborder vont les illustrer.

770

Alors, donc, études sur la contamination de l'eau et les impacts sur la santé. Je vais présenter les résultats de deux études. Donc, je vais tout de suite à la première qui s'intitule *Les maladies entériques et la qualité de l'eau des bassins hydrographiques de la Montérégie*. C'est une étude qui, en fait, est encore en cours, n'est pas terminée. Mais on a pensé ce soir important de vous présenter quelques résultats préliminaires.

775

Alors, les travaux pour cette étude originent, en fait, de notre participation au CAMBY. Le CAMBY, c'est l'acronyme de Comité agroenvironnemental multipartite du bassin de la rivière Yamaska. Et, en fait, nous avons initié des travaux à l'été 98 pour essayer de dresser un premier portrait du point de vue de la santé associé à ce bassin.

780

Notre première étude, à ce moment-là, semblait montrer un excès de certaines infections et maladies gastro-intestinales dans le bassin de la Yamaska, en comparaison avec d'autres bassins en Montérégie. Ceci nous a motivé à présenter une étude qui finalement a été financée par Santé Canada. Cette étude est aussi réalisée en partie en collaboration avec le ministère de l'Environnement.

785

Alors, cette étude-là, en fait, comporte deux volets. Le premier, c'est une étude descriptive qui essentiellement vise à vérifier les résultats de l'étude préliminaire. C'est-à-dire, est-ce que lorsqu'on regarde sur une période beaucoup plus prolongée d'environ dix ans, qui va

à peu près jusqu'en 2001, est-ce qu'il persiste toujours une incidence accrue de certaines infections et maladies gastro-intestinales dans le bassin de la rivière Yamaska par rapport à l'ensemble de la Montérégie.

En gros, les résultats de cette étude confirment effectivement les résultats préliminaires, à savoir que pour -- bon, je mentionne ici des termes peu communs: giardiase, campylobactériose, yersiniose, etc. Donc, essentiellement, ce sont de façon simple des infections gastro-intestinales qui sont dues à divers micro-organismes. En passant, ces micro-organismes peuvent provenir de l'animal mais peuvent provenir aussi des humains.

Alors, en ce qui concerne la giardiase, effectivement on voit qu'il y a un taux d'incidence et d'hospitalisation pour cette maladie qui est à peu près presque deux fois dans le bassin de la Yamaska en comparaison avec la moyenne régionale. Campylobactériose, yersiniose, aussi un taux d'incidence qui est 42 % plus élevé dans ce bassin par rapport à l'ensemble de la Montérégie, et d'autres maladies intestinales mal définies qui sont aussi plus élevées.

Alors, avant de tout de suite penser que c'est dû, attribuable à l'eau, il faut savoir que quand on documente de façon globale comme ça un excès, il y a plusieurs hypothèses. Outre la contamination de l'eau, il faut penser, bien sûr surtout dans le bassin de la Yamaska, aux occupations ou au travail de la profession en lien avec les animaux, puisque c'est un mode de transmission, bien sûr, possible; les habitudes alimentaires aussi. Aussi, on peut penser qu'il y aurait peut-être des variations dans les pratiques médicales et de laboratoires hospitaliers qui pourraient faire en sorte d'artificiallement accroître le nombre de maladies qui nous est déclaré dans un territoire par rapport à d'autres. Et il y a d'autres facteurs possibles. Donc, il faudra identifier parmi tous ces facteurs lesquels finalement jouent un rôle.

C'est ce qui nous a amenés donc à réaliser un deuxième volet à cette étude financée par Santé Canada. C'est une étude qu'on appelle de type cas-témoins, dont l'objectif est d'identifier les raisons de l'excès. Les facteurs étudiés sont ceux, d'une part, reliés à l'eau, mais aussi d'autres facteurs dont ceux que j'ai mentionnés.

Donc, nous avons essentiellement retenu les trois types de maladies qui sont mentionnés là: giardiase, campylobactériose et yersiniose. Les témoins sont appariés pour le groupe d'âge et la période de déclaration. L'étude s'était réalisée sur une période de deux ans et nous avons pu sélectionner un peu plus de 1 000 cas et témoins pour l'étude. Je passe outre.

Alors, brièvement, en fait, les résultats pour la campylobactériose X et je ne lirai pas ce qui est devant vous X essentiellement pour vous dire que les facteurs reliés à l'eau ne sont pas très évidents. Par contre, ce qui est notable, c'est qu'en fait l'excès que l'on retrouve dans le bassin de la Yamaska est vraiment prédominant l'été. Comme vous pouvez voir, en juin-octobre, on a un taux qui est 1.7 fois plus élevé, un risque 1.7 fois plus élevé. Mais dans le reste de la saison, ça ne semble pas du tout être accru.

Donc, consommation d'eau du robinet et source d'eau, c'est-à-dire puits ou aqueduc, ne semble pas significativement reliée. Par contre, les autres facteurs, qui ont déjà été documentés dans la littérature scientifique, ressortent de nouveau et de façon un peu plus significative, tels que la manipulation de poulet, consommation de lait cru, saucisses au barbecue et le travail avec des animaux ou le contact avec des animaux. Ce sont des facteurs qui, ici, ressortent.

Giardiase, le portrait est différent. On documente encore aussi un excès qui n'est pas tout à fait significatif, mais une augmentation dans le bassin Yamaska. On note un ratio hommes-femmes qui est tout à fait différent; les hommes sont plus à risque. La consommation d'eau de surface non traitée est clairement associée à un risque accru. Ça a déjà été documenté ailleurs, c'est pour ça qu'on appelle d'ailleurs la giardiase *la maladie du randonneur*.

Source d'eau, puits semble être protecteur par rapport à l'aqueduc, mais ce n'est pas significatif. Changer les couches, on passe outre, on sait ça.

Mais consommer l'eau du robinet, ça semble être associé étonnamment uniquement chez les hommes. Donc, les hommes ont un risque nettement accru de cette maladie-là lorsqu'ils consomment l'eau du robinet; ce qui n'est pas évident du tout, du tout, du tout pour les femmes, on ne retrouve pas ce facteur-là. Alors, ça fait jaser. Nous aussi, en fait, on jase pour essayer de trouver les raisons de ça.

Alors, les conclusions très brièvement de cette étude parce que le temps file. Notre étude démontre, en fait, qu'il y a, semble-t-il, bel et bien un excès de certaines maladies gastro-intestinales dans le bassin de la Yamaska. Pour ce qui est de la campylobactériose, ça semble davantage associé à des facteurs autres que reliés à l'eau. Mais pour ce qui est de la giardiase, c'est en partie associé à l'eau et, curieusement, essentiellement chez l'homme.

Il est important encore une fois de dire que cette étude n'est pas terminée, qu'il y a d'autres analyses à venir. Et, s'il vous plaît, en sortant de la réunion ce soir, ne dites pas que nous avons déjà confirmé ce soir que c'est le porc qui cause ces maladies-là. Ce sont des analyses qui sont encore à venir.

La deuxième étude. Alors, elle s'intitule *Une contamination de l'eau des puits privés par les nitrates en milieu rural*. Alors, on s'est intéressés à cette problématique-là dans les années 95, 96, 97. Pourquoi? Parce qu'on connaît, bien sûr, la dépendance envers l'eau souterraine dans les régions agricoles rurales. On connaît aussi l'agriculture intensive qui s'y fait et aussi à cause des problèmes potentiels pour la santé associés aux nitrates, on sait que ça peut causer ce qu'on appelle *le syndrome du bébé bleu*. C'est tout à fait par hasard, en passant, que ma secrétaire a mis le porc bleu. C'est peut-être une nouvelle forme de porc transgénique, je ne sais pas.

Alors, donc, cette étude vise à étudier l'influence d'un certain nombre de facteurs sur la contamination de l'eau souterraine par les nitrates. Alors, il y a trois facteurs: d'abord, l'intensité

875 et le type d'activité agricole qui est exercé; les caractéristiques des puits, par exemple surface
versus artésien et leur profondeur; et enfin, la composition des sols, soit la vulnérabilité même
à la pénétration des contaminants. C'est une étude qui a été subventionnée par un programme
qui est mentionné et qui a été réalisée avec la collaboration du ministère de l'Environnement
pour le laboratoire.

880 Il y a six MRC en Montérégie qui ont été sélectionnées. Il y avait deux groupes de puits.
Il y a des puits qu'on dit exposés, soit ceux qui étaient situés à proximité d'activités agricoles; et
il y avait un groupe de puits témoins, soit des puits qui étaient situés loin d'activités agricoles.

885 L'étude a été réalisée en deux volets ou je dirais plutôt deux phases, deux moments.
Premier moment, c'est arrivé en 95-96, où on a recruté 150 puits. Et le deuxième volet, on a
poursuivi une partie de l'échantillonnage dans les puits de surface qui avaient été identifiées et
on a ajouté davantage de puits de surface pour avoir un nombre plus considérable.

890 Très brièvement pour vous dire que les puits qui étaient dits exposés étaient associés à
diverses cultures, principalement le maïs; à des élevages, principalement le boeuf, un peu le
porc. Il y avait, bien sûr, usage de fertilisants. Les puits de surface, 50, et les puits artésiens,
134. Donc, les puits de surface, de nouveau, il y en a 16 qui ont fait l'objet d'une première
analyse et 34 autres d'une seconde analyse.

895 Alors, les résultats. Quelle est l'influence de la profondeur du puits? Alors, très
clairement, on montre qu'il y a une contamination qui est plus importante dans les puits de
surface et ce, autant pour les nitrates que les bactéries. Et ça se manifeste par un plus grand
nombre de puits qui est affecté et par des concentrations observées qui sont beaucoup plus
900 élevées dans les puits de surface par rapport aux puits artésiens.

Quelle est l'influence des cultures ou des activités agricoles? Bien, clairement, on
montre ici que 75 % des puits qui ont des concentrations de nitrates supérieures à 5
milligrammes par litre étaient situés à proximité de culture de maïs.

905 Quelle est l'influence de la nature des sols? Alors, il y a une petite erreur dans la
présentation, madame la présidente, dans votre texte, vous le corrigerez.

910 Alors, on montre effectivement qu'il y a une influence sur le type de sol; lorsqu'on est en
sol sablonneux, les puits de surface sont davantage contaminés. On a étudié l'effet d'autres
facteurs, tels que l'installation septique à proximité du puits, l'entreposage de fumier et ça ne
semble pas avoir d'effet dans cette étude-ci.

915 Ce qu'on montre lorsqu'on fait une deuxième phase d'échantillonnage à l'hiver
subséquent et sur plusieurs saisons, on montre que dans le fait, les puits, il y a une persistance
de la contamination par les nitrates. Quelle que soit la saison, ça persiste.

920 Enfin, pour ce qui est de la contamination bactérienne, 50 % des puits, à un moment ou l'autre, ont été contaminés au-delà des normes d'usage à ce moment-ci X les normes ont changé en 2001 X alors que c'était 10 % des puits artésiens. Mais fait intéressant à noter, c'est que parmi les puits artésiens, ceux qui étaient contaminés, en majorité c'était des puits de faible profondeur, inférieure à 15 mètres.

925 Alors, ça termine les deux études. Pour ce qui est des interventions, rapidement, donc, premièrement, je vais parler un petit peu des avis de non-conformité qui proviennent des réseaux d'eau potable que la Direction de santé publique reçoit, les éclosions de maladies infectieuses, la problématique des cyanobactéries, l'aménagement du territoire et des avis sur des projets d'implantation.

930 Alors, avis de non-conformité des réseaux d'eau potable. Alors, la Direction de santé publique reçoit les avis hors normes, lorsque dans un réseau, il y a une surveillance de la qualité de l'eau qui montre qu'il y a un résultat anormal. Alors, nous avons fait une brève analyse de ces avis que nous recevons depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement du ministère de l'Environnement sur la qualité de l'eau potable. Évidemment, on montre une
935 augmentation importante du nombre d'avis de non-conformité.

940 Et, en fait, quand on fait l'analyse de la fréquence de ces avis de non-conformité en fonction du type de réseau X vous avez ici les divers types de réseaux, des petits réseaux, des gros réseaux, les réseaux de surface, les réseaux souterrains X enfin, on note les résultats suivants, c'est que, de façon grossière X c'est un portrait très très grossier, très sommaire X il n'apparaît pas de types de réseaux, en fait il n'apparaît pas de types de réseaux où les avis sont beaucoup plus fréquents que d'autres. Et deuxièmement, lorsqu'on sépare les réseaux en fonction de ceux qui appartiennent à une ZAL ou non, une zone d'activités limitées, il n'apparaît pas non plus de tendance très nette, très évidente.

945 Encore une fois, c'est une liste très grossière, il y a plein de facteurs qu'un tel type d'analyse ne permet pas de tenir compte, mais ça nous donne un portrait sommaire.

950 En ce qui concerne les avis pour les trihalométhanes ou les substances chimiques, il est trop récent pour dégager un portrait à ce moment-ci.

955 Deuxième point, bilan des éclosions d'origine hydrique. Une éclosion, c'est essentiellement plusieurs cas d'une même maladie qui est reliée à une même source donnée. Alors, ça peut être quelques cas ou un grand nombre de cas. Alors, ce qu'il est important de dire avant tout, c'est qu'il est estimé que moins de 1 % de ces éclosions serait en fait déclaré aux directions de santé publique, ce qui fait que tout portrait des éclosions nécessairement pour représenter la réalité -- en fait, ça sous-estime probablement.

960 Néanmoins, sur une période de cinq ans, nous avons dénombré 14 éclosions en Montérégie, toutes de nature infectieuse. Une seule semble être liée ou semble avoir été liée à

des activités agricoles. Il s'agissait d'un puits. Mais il faut dire que dans la majorité de ces éclosions, on n'arrive pas à identifier la source de façon correcte.

965 La problématique des cyanobactéries. Alors, nous avons été demandés à quelques reprises pour intervenir sur cette problématique-là. C'est une problématique récente. Alors, il faut savoir qu'en Montérégie, il y a principalement la baie Missisquoi et le bassin de la Yamaska qui est affecté par cette problématique-là. C'est surtout des lacs. Des cyanobactéries, ce sont des bactéries qui sont photosensibles et qui se développent dans des eaux, à la fin de l'été, dans des eaux qui sont stagnantes, peu profondes, chaudes et surtout riches en nutriments et en phosphore.

970 On s'inquiète de cela en raison des impacts sur la santé que ça peut avoir. En effet, leurs toxines peuvent causer des problèmes digestifs au foie et au système nerveux. Je vais revenir sur les impacts socio-économiques.

975 Nous avons des informations tout à fait uniquement anecdotiques sur les impacts réels dans notre territoire sur la santé. Par exemple, quelques personnes qui ont déclaré avoir des problèmes digestifs, mais ils nous ont été déclarés à un moment où il était trop tard pour pouvoir l'investiguer. Il y a eu aussi des cas de chiens qui ont été rapportés décédés suite à l'ingestion d'eau contaminée par des cyanobactéries. Ce qu'on peut présumer, c'est que la déclaration, c'est une sous-déclaration, c'est un problème qui est peu connu et qui est aussi assez difficile à diagnostiquer, à identifier.

980 Alors, compte tenu des impacts sérieux sur la santé que ça peut avoir, la Santé publique a fait à quelques reprises des recommandations dans les municipalités visées pour éviter la baignade, pour éviter l'ingestion d'eau brute et de poissons dans les eaux contaminées, et s'assurer que lorsqu'il y a une municipalité qui puise son eau dans cette source, qu'elle dispose des traitements efficaces pour corriger le problème ou pour enlever les micro-organismes et les toxines qu'elle produit.

985 Les interventions de la Direction de la santé publique ont été réalisées en concertation avec le ministère de l'Environnement. Nous avons émis des avis de santé publique aux villes et au réseau de santé aussi. Lorsqu'il y a un problème, apparition de cyanobactéries importante dans un plan d'eau, on avise les autres établissements pour assurer une surveillance plus étroite et nous appeler s'il y a un problème de santé qui est suspecté. Nous avons produit des documents qui se sont avérés utiles pour les municipalités, des dépliants, des affiches, par exemple, pour disposer sur les plages, pour informer les gens de ne pas se baigner.

990
1000 On se pose à ce moment-ci, par contre, beaucoup de questions sur l'application de ces recommandations. Il est très évident que les citoyens et les élus municipaux et les propriétaires privés, particulièrement ceux qui sont riverains, ont des réticences importantes à appliquer ces recommandations-là. Il faut comprendre que vous apprenez, au début du mois d'août, que vous ne pouvez plus vous baigner, que la plage est fermée, etc., ça a des conséquences très

1005 importantes. Donc, on perçoit évidemment des réticences à comprendre le sérieux de cette problématique-là.

1010 Aménagement du territoire. La Direction de santé publique, en fait toutes les directions de santé publique sont mandatées par le ministère de la Santé pour commenter les schémas d'aménagement du territoire et les règlements de contrôle intérimaire que les municipalités élaborent. Notre rôle à ce sujet est principalement de faire la promotion des mesures d'atténuation des nuisances et des impacts des activités agricoles.

1015 Et ce que nous faisons en général, c'est qu'on recommande l'application, en fait, des recommandations qui ont déjà été émises par le Comité de santé environnementale, il y a quelques années, sur les distances séparatrices. Ces recommandations-là ont surtout trait à, en fait, la possibilité d'accroître le facteur d'usage, c'est-à-dire d'accroître les distances pour les habitations résidentielles pour tenir compte des odeurs et autres impacts.

1020 Dernier point, implantation de porcheries. Nous avons été demandés, surtout depuis un an de façon plus fréquente, à donner de l'information au public, des coalitions, etc., sur les impacts de la venue des porcheries. Et nous voudrions, en fait, en mentionner une en particulier qui concerne la demande d'un avis des impacts sur la santé publique, qui nous a été soumis, provenant de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Une telle demande est exceptionnelle. Ça a été seulement fait une seule fois dans une autre région, il y a quelques années.

1025 Dans cette MRC, en fait, il y a trois projets qui ont été acceptés par le ministère de l'Environnement et qui comportent, grosso modo, 900 unités animales. Il faut savoir que c'est un territoire qui est exempt de porcheries à peu près, presque. Il y a une problématique des inondations. Il y a un contexte d'agriculture familiale. Et tout ceci donc a généré beaucoup d'appréhension et un conflit ou des conflits sociaux importants. C'est ce qui nous a amenés, nous, de donc accepter de façon exceptionnelle d'étudier cette question.

1035 Et à ce sujet, bien, en fait, on vient de compléter notre travail et il faut vous dire qu'on a eu beaucoup de difficultés à obtenir l'information pour réaliser ce travail-là. C'est un problème. L'avis contiendra essentiellement une analyse des impacts potentiels sur la santé publique et des recommandations par rapport à la problématique de l'eau de surface, de l'eau souterraine, de la contamination de l'air et les impacts psychosociaux. Le rapport sera soumis incessamment au Comité interministériel qui a été formé spécifiquement sur cette problématique dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, et il sera présenté aux élus municipaux et à la population, on l'espère, au début de 2003.

Alors, voilà, ça complète.

LA PRÉSIDENTE :

1045 Alors, monsieur Jacques, je vous remercie.

Maintenant, on a une dernière présentation, que j'apprécierais qu'on fasse rapidement pour donner la chance aux citoyens de poser des questions. On fera une pause un peu plus
1050 brève, ce soir.

Alors, je cède maintenant la parole à monsieur Michel Letendre de la Société faune et
parcs.

M. MICHEL LETENDRE :

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. MICHEL LETENDRE :

Je vais vous faire rapidement le portrait faunique de la Montérégie et j'aborderai les
1065 impacts de la production porcine sur la faune. Évidemment, la Montérégie, tout le monde le
sait, c'est dans la région la plus méridionale du Québec, c'est-à-dire qu'elle profite de climats
très chauds, ce qui aide beaucoup à la production floristique, à la diversité floristique et, par
conséquent, ça aide à la productivité biologique et à la diversité faunique aussi.

Et on vous a fait le topo. La Montérégie aussi, c'est occupé aux deux tiers par le
1070 territoire agricole. L'agriculture aussi profite de ces climats chauds et se développe, est au
premier rang du Québec avec la présence du quart des fermes de l'emploi agricole, mais on a
plus que le tiers du cheptel porcin et 29 % des entreprises porcines.

En partie, comme conséquence, dans la plaine agricole, on s'aperçoit que la
1075 Montérégie est très peu boisée. En fait, moins de 28 % du territoire montérégien est en forêt, et
sauf dans la plaine agricole, outre les montérégiennes, on voit l'absence de milieux boisés, ce
qui a des répercussions sur la faune.

La faune montérégienne, c'est la plus diversifiée au Québec. On rencontre 90 espèces
1080 de poissons sur les 112 espèces de poissons d'eau douce du Québec. On rencontre 300
espèces d'oiseaux sur les 326 espèces d'oiseaux possibles au Québec, dont 175 espèces
nichent en Montérégie. Vous retrouvez aussi 91 espèces de mammifères sur la centaine qu'on
1085 retrouve au Québec, et ainsi que 34 espèces d'amphibiens et de reptiles sur les 36 espèces
qu'on retrouve au Québec, ainsi qu'un nombre important d'invertébrés, dont plusieurs ont un
stade aquatique, qui se reproduisent dans les cours d'eau.

Mais malheureusement, nous avons le plus grand nombre d'espèces rares et menacées
1090 au Québec. Les plus connues pour les gens sont la tortue-molle à épine, aussi la rainette faux-

grillon de l'ouest. Nous avons une espèce très, très rare, le chevalier cuivré, une espèce unique au monde et qu'on ne retrouve que dans notre territoire.

1095 Auparavant, elle occupait le fleuve Saint-Laurent, la rivière Yamaska, le Richelieu, la rivière des Milles-Îles et des prairies. Présentement, il ne reste qu'une population viable, une population répertoriée dans la rivière Richelieu et une partie dans le fleuve Saint-Laurent. D'ailleurs, récemment, il y a eu une construction d'une passe migratoire dans la rivière Richelieu pour faciliter le déplacement de ce poisson-là. On pense que les pesticides associés à la production de maïs pourraient être un élément qui nuit à la reproduction de cette espèce unique
1100 au monde.

La Montérégie est un territoire propice aux activités de chasse, de pêche et de trappage. Aussi, il se déroule des activités commerciales comme la pêche à l'esturgeon jaune, à l'anguille et la pêche aux poissons-appâts, ce que les gens appellent communément les ménés. On
1105 remarque aussi des activités, ce qu'on appelle sans prélèvement de la faune, qui consistent notamment à une observation des oiseaux, de la nature, au canotage, au cyclisme, à la randonnée pédestre, à l'écotourisme.

Les résidants montérégiens qui pratiquent ces activités sont très, très nombreux. On
1110 remarque un taux de participation, par exemple, de 45 % des citoyens de la Montérégie aux activités de plein air. Le tiers des gens se livre à des activités liées à la faune près du domicile. On a plus de 170 000 pêcheurs qui pratiquent la pêche soit dans le fleuve, soit dans ses tributaires, dans les tributaires du fleuve. On note aussi la plus grande proportion de pêcheurs d'hiver, les pêcheurs sous la glace, ça a lieu en Montérégie aussi. Ainsi que 58 000 chasseurs
1115 qui s'adonnent à leur sport, principalement à la chasse au cerf de Virginie qui est très abondant en Montérégie.

De telle sorte que lorsqu'on fait la somme globale de toutes les activités reliées à la nature, on remarque qu'il y a plus de 40 millions de jours récréation par année, soit 16 % de
1120 toute l'activité québécoise à ce chapitre. La Montérégie, c'est la région la plus active avec la grande population dans la région de Montréal à ce chapitre et dépasse de beaucoup les autres régions.

Les impacts reliés à la production porcine, on associe ça aussi, on peut faire le même reproche à ce qu'on appelle l'agriculture partout intensive qui dépasse l'utilisation des ressources
1125 naturelles. Entre autres, on remarque la déforestation massive dans la plaine du Saint-Laurent. On remarque aussi la modification de la presque totalité de tous les cours d'eau secondaires, ce qui résulte en une diminution de la diversité faunique et des problèmes pour la survie de la faune.

1130 Les épandages, les surfertilisations des sols entraînent l'eutrophisation des cours d'eau qui, elle aussi, a des impacts sur la faune et les habitats, ce qui occasionne des mortalités de poissons, soit directement lors de déversements accidentels ou volontaires ou par

1135 l'eutrophisation des cours d'eau. On remarque à certaines périodes de l'année, à ce moment-là, la disparition de la faune vivant dans les cours d'eau.

1140 Ça nuit aussi aux activités récréatives liées à la nature sur certains plans d'eau. Comme par exemple, cet été, comme en parlait le conférencier précédent, il y a eu une interdiction d'activités dans la rivière Yamaska, aucun canotage, aucune pêche n'y était permise, question de santé publique.

1145 Notre société travaille à retrouver les usages reliés à la faune et à préserver la riche diversité qu'on retrouve en Montérégie de divers moyens, tant au niveau national, régional que local. Particulièrement en Montérégie, on s'implique dans le bassin de la rivière Yamaska, tant auprès des citoyens que des groupes de conservation de la nature, en réalisant des projets de restauration de cours d'eau, en réalisant des projets aussi d'accès pour les activités récréatives.

1150 On est demandé aussi comme expertise auprès de l'UPA. Par exemple, dans le bassin de la rivière Jaune, il y avait un comité de bassin en formation. On a fourni notre expertise à l'UPA pour le bénéfice des agriculteurs. Aussi, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation nous a demandé aussi notre expertise pour les trois sous-bassins versants de la Yamaska, qui sont la rivière Saint-Louis, le ruisseau des Aulnages, le ruisseau Bissonnette.

1155 On fait le même genre de travail aussi dans le bassin de la rivière Châteauguay avec l'organisme de bassin versant, qui est la SCABRIC.

1160 J'ai oublié de mentionner tantôt, pour le bassin de la Yamaska, la COGEBY, où on a collaboré à l'édification d'un guide de sensibilisation pour les agriculteurs pour l'entretien des bandes riveraines.

1165 Je reviens à la rivière Châteauguay, la SCABRIC, qui est l'organisme de bassin versant, nous demande souvent comme expertise pour soit des projets de sensibilisation ou des projets de restauration de cours d'eau. Les Balbuzards, qui est une association de chasse et pêche, qui réalise aussi des sites d'accès à la chasse et à la pêche. Et nous sommes en train, avec ces deux organismes-là, d'essayer de mettre sur pied un club agroenvironnemental dans la rivière des Outardes Est, afin d'aider à la protection du fouille roche gris, une espèce vulnérable aussi. Les démarches vont bon train auprès de l'UPA et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ça, c'est tout récent là. Au cours de l'année 2003, on verra à concrétiser ces démarches-là.

1170 Enfin, la Société de la faune et des parcs du Québec offre son expertise à tous ceux qui sont intéressés à faire la protection et la mise en valeur des ressources fauniques du territoire de la Montérégie.

1175 Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1180 Je vous remercie, monsieur Letendre. Alors, on va faire une pause de cinq minutes, cinq minutes, rapide.

1185 Je vous informe que le registre est maintenant ouvert et qu'il sera fermé à la fin des séances publiques ici à Saint-Hyacinthe. Ce soir, la Commission devrait ajourner à 11 h. Donc, les citoyens qui n'auront pas été entendus seront entendus dans l'ordre d'inscription aux séances suivantes. Et si jamais vous n'étiez pas là en après-midi, demain, je rappelle vos noms toujours à la séance suivante par ordre d'inscription au registre.

1190 Alors, je vous donne cinq minutes pour vous inscrire et on vous revient tout de suite après.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1195 **LA PRÉSIDENTE :**

1200 On a à peu près une heure et cinq devant nous puisque, à 23 h, la Commission va ajourner. Alors, je vous rappelle qu'à chaque fois que vous vous présentez devant nous, vous avez droit à deux questions. Je vous demande d'éviter les préambules et d'éviter les sous-questions pour permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions.

Alors, le premier intervenant est monsieur Gérard Montpetit, qui est de CCCPEM. Alors, il pourra peut-être m'expliquer ce que ça veut dire.

1205 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Bonsoir, madame!

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. GÉRARD MONTPETIT :

1215 Le CCCPEM, c'est pour Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain.

LA PRÉSIDENTE :

1220 D'accord. Merci.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1225 Alors, nous sommes un comité qui veut protéger l'environnement, tout en respectant les règles et sans contester inutilement.

1230 Ma question est la suivante. L'activité agricole, particulièrement porcine, utilise l'eau pour transporter le lisier pour l'entreposer. Donc le lisier, c'est quoi, 95 % d'eau ou quelque chose comme ça. Donc, ça facilite la manipulation. Mais, en même temps, est-ce qu'il y aurait moyen d'envisager techniquement d'autres moyens de manipuler les fumiers et de les étendre sans avoir cette énorme quantité d'eau.

1235 Donc, c'est une question, est-ce qu'il y aurait soit de centrifuger pour enlever l'eau ou des litières biostabilisées, enfin, d'avoir d'autres moyens. Donc, dans le but de concilier, à la fois, l'économie, de concilier l'acceptabilité sociale des personnes avoisinantes puis l'environnement également. Donc, d'avoir d'autres moyens. Donc, c'est la question.

LA PRÉSIDENTE :

1240 Alors, on va référer cette question à monsieur Sanfaçon du ministère de l'Agriculture.

M. DENIS SANFAÇON :

1245 Merci, madame la présidente. Premièrement, quand on parle d'eau par rapport à la production porcine, quand on parle de lisier, il faut comprendre que sans ajout d'eau, les déjections porcines sont déjà plus liquides que les déjections de plusieurs autres espèces animales.

1250 Le volume de déjections, incluant l'eau à l'intérieur qui est utilisée pour désinfecter les stalles, on parle d'environ 5 litres par porc, par jour. C'est essentiellement composé de l'urine et des fèces qui sont très molles. Ça, c'est la première chose. Il n'y a pas énormément d'ajout d'eau qui est fait, sinon quand on lave puis qu'on désinfecte les stalles pour changer ou quand il y a du *all in - all out* dans les bâtiments.

1255 **LA PRÉSIDENTE :**

1260 Monsieur Sanfaçon, cet ajout d'eau là, ça représente quelle proportion du 5 litres par porc, par jour? C'est inclus à l'intérieur de ce 5 litres? Est-ce que vous êtes capable de dégager la quantité d'eau qui est ajoutée?

M. DENIS SANFAÇON :

1265 Merci, madame la présidente. Si on prend, par exemple, avec des volumes de réduction de perte, des abreuvoirs qui permettent de réduire les pertes, les trémis abreuvoirs, les bols économiseurs d'eau, on parle d'environ 5 litres au total; là, on évite les pertes sur le

plancher. Il nous reste donc à calculer après ça les ajouts au niveau du lavage et de la désinfection.

1270 Là, ça varie un peu selon les bâtiments, selon les types de bâtiments, selon que s'il y a des bâtiments avec des salles et puis qu'on les désinfecte. Moi, on me dit environ 25 % à 30 %. Dans certains cas, c'est moins. De plus en plus, on utilise des mousses désinfectantes plutôt que de l'eau. Donc, il y a une certaine variabilité.

1275 Quand on utilise ces volumes d'eau là, ce que les ingénieurs font, souvent ils utilisent un volume d'eau avec une marge de sécurité, puisque c'est à partir de ça qu'on va calculer les capacités d'entreposage requises.

1280 Partant de là, si on veut calculer une capacité d'entreposage, c'est là qu'on s'assure quand même qu'il y a une marge de manoeuvre sécuritaire. Ça, c'est la première chose.

1285 La deuxième chose: est-ce qu'il y a moyen de réduire ça? Oui. Il y a différentes études qui touchent présentement les bâtiments. Il y a des bâtiments présentement qui sont à l'essai où il va y avoir, à l'intérieur même du bâtiment, une séparation *naturelle+ des solides et de liquides. C'est-à-dire, les liquides vont pouvoir être séparés naturellement vers une fosse et les solides, prendre une autre direction, ce qui va faciliter la gestion par la suite de la fraction solides, par exemple, à des fins qui pourraient être de compostage ou d'autres.

1290 Maintenant, est-ce qu'il existe des manières de faire autrement? Oui. Les élevages sur litière. On a eu des conférences à ce sujet, je pense, ici même. L'élevage sur litière offre des possibilités de gérer autrement les lisiers, à condition qu'on fasse des bâtiments conçus spécifiquement à cette fin. Parce que transformer les bâtiments existants pour faire de l'élevage sur litière, c'est là que c'est quasi impossible, compte tenu que l'élevage sur litière exige des bâtiments qui sont plus élevés, plus hauts, parce qu'il y a accumulation de litière. Il faut laisser donc un espace plus grand. Les systèmes de ventilation doivent être supérieurs parce qu'il y a 1295 une énorme évaporation d'eau. On parle de 30 à 50 % d'évaporation d'eau. Et, c'est un petit peu les éléments qui viennent à mon esprit pour répondre à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

1300 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1305 Pour fins de comparaison concernant les quantités d'eau dans les lisiers ou dans les déjections animales, je ne sais pas si vous pourriez nous donner justement ce que l'on retrouve à la sortie de l'animal en termes de teneur en eau directement et ce que l'on retrouve normalement dans un réservoir à lisier, avec toutes les accumulations d'eau qu'il peut y avoir eu en cours de route.

1310 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je vais regarder si on a la référence et je peux vous revenir?

1315 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui. Ou voulez-vous que je la donne la réponse? Ça serait peut-être plus facile. Selon toutes les données, la quantité d'eau dans les déjections porcines, à la sortie de l'animal, c'est 91 % d'eau. Normalement, dans le réservoir à lisier, une fois qu'on a ajouté l'eau de lavage et qu'il y a aussi l'eau de pluie – là, j'entends avec un réservoir sans toiture – on se retrouve avec à 1320 peu près 95 % d'eau. Donc la quantité d'eau ajoutée, tout en étant importante, elle n'est pas énorme. Déjà, à la sortie de l'animal, c'est 91 % d'eau. C'était peut-être un petit ajout. Vous m'excuserez, monsieur Sanfaçon, mais comme j'avais l'information, je me suis permis de l'apporter.

1325 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est les chiffres que j'ai entre les mains.

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

Et qui sont tirés?

M. DENIS SANFAÇON :

1335 Et qui sont tirés de – je vous donne ça – c'est AGDEX 538/400.27 du Comité de référence économique en agriculture du Québec, qui date de février 1999.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1340 Nous avons les mêmes sources, monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

J'en suis très heureux.

1345

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ce document est déposé à la Commission?

1350 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je vais vérifier s'il est déposé. S'il ne l'est pas, vous souhaitez l'obtenir?

LA PRÉSIDENTE :

1355

S'il vous plaît.

M. DENIS SANFAÇON :

1360

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1365

Merci.

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1370

Écoutez, ça ne me surprend pas qu'il y ait de fortes proportions d'eau. Le corps humain, aussi, a 80-90 % d'eau. Le problème est donc qu'il y ait, des fèces et de urines de l'animal, un fort pourcentage d'eau. Vous avez indiqué tantôt – est-ce que j'ai bien compris – que dans la fosse, l'ajout d'eau qui vient de l'entretien des bâtiments représente de 25 à 30 % du volume qu'il y a dans la fosse. Est-ce que j'ai bien compris?

1375

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, du volume à la sortie du bâtiment. Dans la fosse, dépendant s'il y a une toiture ou non, il faut aussi prendre en compte les eaux de pluie.

1380

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord. Reprenons la formulation, c'est important. À la sortie du bâtiment, il y a 25 à 30 % de ce qui sort qui est de l'eau qui a servi dans le bâtiment et qui ne vient pas de l'animal.

1385

M. DENIS SANFAÇON :

Il peut y avoir jusqu'à, dépendant des lavages et des désinfections qui y sont faits. C'est ce qui est pris en compte pour s'assurer d'une capacité, en termes de volume, suffisante pour l'entreposage.

1390

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord. Et, maintenant, si le réservoir, lui, la fosse, elle est à ciel ouvert, quelle est la proportion d'eau qui peut se rajouter?

1395

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, selon les régions, la pluviométrie, alors on peut parler de 20 % peut-être en moyenne, de plus évidemment.

1400

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1405

M. DENIS SANFAÇON :

On pourrait aussi parler d'évaporation, mais...

1410

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord. Maintenant, par rapport à la question de monsieur – je m'excuse, madame la présidente – vous avez évoqué, monsieur a demandé s'il y avait d'autres technologies. Vous avez dit: *Il y a évidemment l'élevage sur litière+ mais vous avez aussi évoqué d'autres technologies en étude, notamment, si j'ai bien compris, de poudre. De mousse, excusez.

1415

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, j'ai évoqué le fait qu'à la place d'utiliser du lavage sous pression, des choses comme ça, il y a de plus en plus de producteurs qui utilisent des mousses permettant d'avoir les mêmes effets bactéricides quand on fait la désinfection des bâtiments, et qui consomment moins d'eau.

1420

J'ai parlé qu'il y avait aussi des bâtiments dont la conception présentement était à l'étude et qui permettraient, par des systèmes sous le caillebotis, de recueillir, de façon distincte – parce que présentement c'est mélangé – une partie solide et une partie liquide.

1425

L'autre chose, si on parle juste pour donner une idée de l'aspect liquide normal des déjections animales du porc, comparé à une brebis, une brebis, la teneur en eau, c'est 75 %. Si on parle d'une poule pondeuse, 77 %. Vous voyez? Ça varie selon les espèces animales. Évidemment, on peut aller aussi dans des espèces qui sont reconnues pour avoir des déjections encore plus sèches, comme le lapin à 12 %.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Outre les mentions que vous avez faites, est-ce qu'il n'y a pas d'autres technologies aussi qui pourraient permettre de récupérer la partie eau et, en fait, séparer l'eau de la partie solide?

1435

M. DENIS SANFAÇON :

1440

Oui, madame la présidente. Évidemment, on peut parler des procédés de traitement des lisiers. Ce que j'avais parlé au début, c'était à l'intérieur des bâtiments. Là, si on parle de traiter les lisiers produits, il y a effectivement des procédés de traitement qui permettent de gérer à la fois une fraction solide et une fraction liquide.

1445

Et, la première phase de ces procédés-là commence habituellement par une séparation qui peut être centrifuge, mécanique ou autre, et peut se terminer par des processus de polissage qui permettent d'avoir un liquide dont la qualité, si on veut, est comparable à peu près à celle permettant le rejet directement au cours d'eau.

1450

Alors, ces technologies-là, il y en a quatre présentement qui sont en opération dans les vitrines technologiques. On en a une cinquième, aussi, qui ne fait pas l'objet d'une vitrine.

1455

Quatre technologies différentes. Dix producteurs agricoles, huit sites que les gens peuvent visiter et c'est présentement en cours d'évaluation. Et, vous avez sur le site du BAPE l'information générale sur chacun de ces procédés-là et sur l'évaluation préliminaire qui en a été faite par le groupe d'innovation de transfert technologique. Et, vous avez aussi une description sommaire, c'est un petit dépliant qui est aussi présent sur le site de la Commission.

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question, monsieur Montpetit?

1465 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Est-ce que je pourrais avoir une information supplémentaire, suite aux commentaires que monsieur Marquis et monsieur Sanfaçon ont faits. On dit que les déjections du porc à la sortie de l'animal, c'est 95 %. Lorsque j'étais adolescent, mon père...

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

91, monsieur. C'est 91.

1475 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

91? Bon. Au-delà de 90.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Un petit peu moins.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1485 Lorsque j'étais adolescent, mon père avait des porcs et on faisait une gestion des fumiers solides et le fumier de porc était assez solide, disons. Alors...

LA PRÉSIDENTE :

1490 Vous étiez sur litière.

M. GÉRARD MONTPETIT :

Sur litière. Donc, il me semble que ce n'était pas aussi prononcé comme quantité de...

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

D'eau?

1500 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

À première vue, là.

LA PRÉSIDENTE :

1505 Monsieur Sanfaçon, peut-être une explication?

M. DENIS SANFAÇON :

1510 Bien, l'explication, ça dépend peut-être du bout qu'on regarde. C'est sûr que si on regarde juste la fraction qui sort à l'anus -- quand on est dans une porcherie, c'est la prise en compte à la fois de l'urine et de la fraction des déjections, des fèces. Et c'est ça qui constitue l'ensemble à gérer.

LA PRÉSIDENTE :

1515 Donc, c'est le mélange des deux, et de l'urine, et des fèces. C'est ça, monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

1520 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Ça va? Vous avez une autre question, monsieur Montpetit?

M. GÉRARD MONTPETIT :

1530 Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

1535 Ça va aller? Parfait. Vous avez la possibilité, je tiens à le dire à tout le monde, de vous réinscrire, si vous souhaitez poser plus de deux questions. Alors, on vous permet de le faire.

Monsieur Claude Bousquet, qui est du même Comité de citoyens.

M. CLAUDE BOUSQUET :

1540 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Bousquet!

1545

M. CLAUDE BOUSQUET :

Ma question est ceci: je me demande, dans le Comité, je ne sais pas si c'est voulu gouvernementalement, pourquoi qu'il n'y aurait pas quelqu'un, surtout un représentant du côté santé, un médecin avec vous autres, et puis peut-être un géologue ou quelqu'un qui s'occuperait, je dirais, moi, en hydrogéologie. Et puis, à tout le moins, peut-être en dernier recours un représentant monsieur Tout-le-monde. Il me semble que ça ferait quelque chose d'équilibré, puis quelque chose de... ça ferait un contrepoids à tout équivoque.

1550

1555

LA PRÉSIDENTE :

La Commission a déjà eu le loisir de répondre à cette question-là. La Commission, d'abord, les personnes qui sont devant vous ont été nommées par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce soir, il manque une personne, mais c'est le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui les a choisies.

1560

Nous avons chacun notre passé, notre expérience professionnelle, notre expertise. Mais on pourrait rajouter vingt-huit personnes à l'avant, je ne suis pas sûre qu'au bout du compte, on arriverait à s'entendre au bout d'un an.

1565

La façon de procéder habituelle du Bureau d'audiences publiques, c'est d'avoir recours, pour les expertises qui ne sont pas présentes à l'avant-scène, d'avoir recours à des personnes-ressources qui sont à la table des personnes-ressources et qui viennent contribuer aux travaux de la Commission en apportant leur expertise.

1570

Par ailleurs, dans le cadre de ses travaux, la Commission, si jamais il y a un vide ou il y a un manque, fera appel à des experts qui viendront compléter l'information reçue ou qui viendront combler les manques quant à l'information, parce qu'on a le devoir de répondre au mandat qui nous est confié et de donner le meilleur éclairage possible au ministre de l'Environnement qui nous l'a demandé.

1575

Alors, le médecin n'est peut-être pas assis à ma droite ou à ma gauche, mais le médecin est assis à la table des personnes-ressources. L'hydrogéologue n'est peut-être pas ici à l'avant, mais il est assis à la table du ministère de l'Environnement. Et, c'est comme ça qu'on essaie de combler les besoins en expertise de la Commission.

1580

Alors, c'est la façon habituelle du BAPE de procéder. C'est comme ça que l'on fonctionne depuis 25 ans au BAPE et il y a plusieurs dossiers qui ont été examinés par le BAPE. Je pense qu'on en est rendu autour de 180 rapports de déposés au Bureau d'audiences publiques puis, jusqu'à maintenant, ça fonctionne bien.

1585

M. CLAUDE BOUSQUET :

1590 Est-ce que ça veut dire, madame la présidente, que ces mêmes gens-ressources, médecin et *whatever*, ils vont continuer après les auditions à compléter le dossier?

LA PRÉSIDENTE :

1595 La Commission pourra...

M. CLAUDE BOUSQUET :

Ou s'ils sont seulement que sur demande?

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

1605 Non. La Commission pourra, si nécessaire, par la voie du courrier ou de la correspondance, aller chercher de l'information additionnelle. Et, tous nos échanges avec les experts, avec les personnes-ressources, avec les ministères et organismes sont toujours consignés et déposés dans les centres de consultation. Toutes les réponses qui sont faites également par ces personnes sont consignées. Tout est public. Le terme le dit, c'est une audience publique. On n'est pas là pour cacher de l'information, on est là pour la rendre le plus possible accessible à tous.

1610 Alors, c'est le but de cette consultation publique, dans un premier temps, vous permettre de venir chercher de l'information et de profiter de l'expertise de gens qui sont soit devant vous, soit assis à nos côtés.

1615 Puis par ailleurs, la Commission, elle a un rapport à remettre et elle aura, je pense, à la suite des audiences publiques, des séances publiques qu'elle tient, elle aura à travailler, à analyser, à arrêter ses avenues et ses recommandations par rapport à ce dossier qu'est la production porcine au Québec.

M. CLAUDE BOUSQUET :

1620 C'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

1625 C'est beau? Merci.

Monsieur René Walaszczyk. Je m'excuse, vous me le direz et j'essaierai de bien le prononcer par la suite.

1630 **M. RENÉ WALASZCZYK :**

Non, vous n'avez pas à vous excuser, madame la présidente. C'était bien prononcé.

1635 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Merci.

1640 **M. RENÉ WALASZCZYK :**

D'abord, bonjour!

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste un petit instant. Je dois dire que vous êtes membre de l'UPA.

M. RENÉ WALASZCZYK :

Oui, je suis agriculteur et je me trouve actuellement par hasard président de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

1650 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Le hasard fait bien les choses!

1655 **M. RENÉ WALASZCZYK :**

Sauf que c'est difficile pour moi, à un moment donné, d'intervenir comme producteur et comme président. Je vais essayer de mélanger les deux.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes citoyen, aussi.

M. RENÉ WALASZCZYK :

1665

Je pense que la qualité des intervenants qu'on a eus – je ne veux pas élaborer, faire un grand discours – a suscité, en tout cas m'a suscité énormément de questions. Je vais essayer de m'arrêter à deux, trois ou quatre.

1670

LA PRÉSIDENTE :

Mais à deux pour le moment. Puis les suivantes, à un autre moment. On s'entend bien là-dessus, parce que je veux vraiment permettre à plus de personnes possible de poser leurs questions.

1675

M. RENÉ WALASZCZYK :

1680

D'accord. J'aurais peut-être une question au ministère de l'Agriculture. Dans toutes les missions qui ont été élaborées tantôt, moi, j'ai cru sentir ou j'ai peut-être mal compris, mais, moi, à mon avis, le ministère de l'Agriculture, sa fonction – ou je ne sais pas si je ne l'ai pas vu, ou si je l'ai vu, c'est pour ça que je voudrais avoir une réponse là – est-ce que le ministère de l'Agriculture est là en accompagnement des producteurs agricoles pour le développement de la production agricole? Ou comme beaucoup d'intervenants sont déjà venus, je suis déjà venu à d'autres commissions, ou comme d'autres pensent en diminution de la production agricole.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Quant à l'accompagnement.

1690

M. RENÉ WALASZCZYK :

Ça, ça serait une question directe, parce que l'ensemble des choses qui ont été dites.

1695

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Sanfaçon?

1700

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la présidente.

1705

LA PRÉSIDENTE :

Quel est votre rôle?

M. DENIS SANFAÇON :

Le ministère est là pour soutenir le développement durable de l'agriculture au bénéfice de la société québécoise.

1710

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous avez un rôle d'accompagnateur?

1715

M. DENIS SANFAÇON :

Nous avons un rôle d'accompagnateur auprès des producteurs agricoles dans une perspective de développement durable. Et, c'est pour ça que, notamment, on présente une grande partie des gestes qui sont posés en agroenvironnement. La preuve en étant, par exemple, qu'en 97, le budget consacré à l'agroenvironnement, au ministère, c'est environ 10 M\$. Ça a quintuplé depuis. Les ressources dans les régions mises à la disposition des producteurs agricoles, qui touchent à l'agroenvironnement, ont subi le même chemin, c'est-à-dire qu'elles ont presque quintuplé depuis 97.

1720

1725

Alors, il y a vraiment un virage au ministère pour faire de l'agroenvironnement la priorité d'intervention. Et, c'est dans cette perspective-là qu'on supporte les producteurs agricoles, on les supporte dans une perspective de développement durable.

LA PRÉSIDENTE :

1730

Monsieur Walaszczyk, qu'est-ce qui vous amène à poser cette question? Particulièrement dans la présentation.

M. RENÉ WALASZCZYK :

1735

C'est parce que j'aimais entendre la réponse. C'est dans la présentation. C'est parce qu'il y a eu beaucoup d'actions, puis je pense que toutes ces actions-là ont démontré une volonté du ministère justement d'accompagner les producteurs dans un virage qu'on est en train de faire, et pas dans un but de diminution soit de production animale ou végétale. Simplement dans un but de balancer les choses, où est-ce qu'elles doivent être. En tout cas, c'est un peu ça.

1740

LA PRÉSIDENTE :

1745

Vous avez une autre question?

M. RENÉ WALASZCZYK :

1750 Oui. J'aurais peut-être une question pour le ministère de l'Environnement. On a parlé beaucoup, le ministère de l'Environnement a parlé beaucoup de la situation de l'agriculture, de sa mission, de ses fonctions, etc. Et, à un moment donné, a fait mention du nouveau règlement.

1755 Je ne sais pas s'il a été présenté à d'autres occasions ou à d'autres endroits, sauf que je voudrais peut-être comparer le nouveau règlement, ce qu'on appelle le REA, par rapport à l'ancien règlement qui définissait des zones en surplus, des municipalités en surplus, des bassins, en tout cas à surveiller, etc.

1760 Puis peut-être voir avec le ministère comment les responsables du ministère, eux, voient ça le nouveau règlement par rapport à ce qu'on appelle, nous, dans notre jargon le rejet réel, et l'accompagnement, et le travail, entreprise par entreprise, dans le but justement d'éliminer les surplus.

1765 Et, pourquoi je pose la question? C'est parce que d'autres intervenants, à d'autres occasions, ont parlé de gérer ça par bassin, de gérer l'agriculture par bassin, autant animale que végétale. C'est pour ça que je pose la question.

1770 Est-ce que, d'après eux, les solutions qu'on recherche vont être les solutions qui sont préconisées dans le nouveau règlement, qui sont le travail ferme par ferme avec l'accompagnement et tout ce qu'il y a dedans, les plans de fertilisation, etc., etc. Mais je veux aller de façon plus générale. Je ne veux pas arriver, aller dans les détails.

LA PRÉSIDENTE :

1775 D'accord. Parce qu'on a eu l'occasion, à quelques reprises, de se faire expliquer les changements qu'apporte le nouveau règlement. On peut peut-être succinctement y revenir et en faisant ressortir peut-être les nouveautés par rapport à ce qui existait jusqu'à l'adoption de ce règlement-là. Monsieur Fortin.

1780 **M. PIERRE FORTIN :**

Merci, madame la présidente. Tout d'abord, le nouveau règlement vient changer totalement l'approche qui était véhiculée jusqu'à présent. On y va de l'identification d'objectif de résultat à atteindre plutôt que sur le respect des moyens.

1785 Donc, c'est une approche qui se résume à la gestion ferme par ferme, en tenant compte du remplacement des unités animales par les quantités réelles de phosphore produites par les animaux. Ces quantités de phosphore produites par les animaux qui sont épandues en fonction de la capacité réelle des sols à recevoir une quantité de phosphore, donc en tenant compte des

1790 besoins des plantes. D'un contrôle à priori pour plus de contrôle à posteriori. Un allègement réglementaire considérable, on part d'une centaine d'articles à une cinquantaine.

1795 Donc, on a trois objectifs bien précis. Sur le plan environnemental: améliorer la qualité des eaux. Sur le plan de l'efficacité administrative: simplifier les textes réglementaires. Sur le plan du contrôle réglementaire: augmenter le nombre d'inspections.

1800 On s'est également donné des indicateurs environnementaux de manière à permettre, en 2005, de produire un bilan, un bilan qui va faire état de la mise en place de ce nouveau règlement.

1805 Essentiellement, c'est les grandes distinctions très succinctes. Si vous avez d'autres questions, il me fera plaisir d'y répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1810 Je vais laisser mon collègue vous poser la question. Je ne sais pas s'il va poser celle que j'avais?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1815 Des fois, je lui vole sa question sans qu'on se soit entendu.

1820 Alors, l'intervenant a insisté sur la comparaison de l'approche ferme par ferme en allusion avec la gestion par bassin. Et, dans votre communication, monsieur Boisvenu, vous avez insisté – c'est lui qui a fait l'intervention de départ – vous avez insisté justement sur l'existence d'un certain nombre de bassins versants.

1825 On sait qu'une approche par bassin est de caractère plus collectif, touche l'ensemble des acteurs. L'approche auprès des agriculteurs, ferme par ferme, c'est une approche de type individuel. Comment vous conciliez ces deux dimensions-là? Je pense que c'est ça qui est sous-jacent à la question de monsieur, qui ne dénie pas de la tête, qui semble approuver.

M. RENÉ WALASZCZYK :

1830 Et, indépendamment des productions. Il faut comprendre. Indépendamment de la production de la ferme.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1835 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvenu.

1835

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1840

De là toute la complexité, monsieur Beauchamp, monsieur le commissaire, effectivement d'allier j'appellerais les efforts collectifs aux efforts individuels. Un peu dans le même sens que nos collègues du MAPAQ, la société des producteurs agricoles, la profession n'est pas une société qui est homogène. On a des derniers de classe, puis on a des premiers de classe.

1845

Je pense que le défi que le ministère a, particulièrement en Montérégie, c'est de s'assurer que le peloton de tête ou le peloton, le corps de ces producteurs-là soit le plus nombreux possible, puis qu'on ait le moins possible de délinquants ou des gens qui traînent la patte.

1850

Et, je pense que l'approche par bassin, le REA, dans le fond, qui est une approche individuelle, ferme par ferme, à mon avis, ça colle très bien à l'approche par bassin parce que c'est à ça que le producteur agricole s'identifie, davantage à, je dirais, une structure plus politique qu'est une municipalité.

1855

Donc, l'approche que la région veut développer avec nos producteurs agricoles, bon, d'abord, un, mettre un peu plus de pression sur les inspections, pour les mettre devant la réalité environnementale dans laquelle ils se trouvent et, ensuite, regrouper le plus possible de producteurs agricoles par sous-bassin, notamment, pour que la réaction soit collective mais individuelle à la fois. Parce que souvent, le producteur agricole, ce n'est pas lui qui pollue, c'est son voisin.

1860

Donc, vraiment de faire une réflexion collective à ce niveau-là, pour que les efforts soient aussi collectifs mais sur une base individuelle à la ferme.

1865

Et, l'autre élément, c'est que nos premiers de classe – parce qu'on en a des premiers de classe, je pense que les producteurs agricoles ne sont pas tous des derniers de classe, on a des premiers de classe – c'est de faire de ces premiers de classe là, je dirais, le fer de lance du REA. Parce que c'est avec les fermes performantes qu'on va vendre le REA. Et, je pense que le REA, à ce niveau-là, il va être moins anonyme que l'ancien règlement, le RRPOA, qui était une approche plus collective.

1870

Et je pense qu'à ce niveau-là, le producteur agricole va avoir moins, je pense, de possibilité de – je vais employer un terme, vous m'excuserez – de se cacher derrière ses bâtiments pour dire: *J'ai rien à faire.+ Je pense que l'approche individuelle, l'approche par bassin amène l'élément collectif, l'élément dynamique, mais ça va amener aussi des efforts individuels au niveau de la ferme.

1875

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

1880

M. PIERRE FORTIN :

1885

Juste en complément à monsieur Boisvenu. Ce qui est important, c'est de concilier la gestion ferme par ferme. Quand on parle de concilier la gestion ferme par ferme avec les bassins versants, c'est qu'on est en contrôle à la ferme. En étant en contrôle à la ferme, ça veut dire qu'on a le bon nombre d'hectares pour épandre le phosphore. Et, si on a le contrôle à la ferme, on va être capable de gérer l'ensemble du territoire.

1890

Gérer l'ensemble du territoire, on sait qu'il y a une étude qui a été déposée au BAPE, qui établissait une corrélation entre la richesse des sols en phosphore et la teneur en phosphore dans les eaux. Ce qui veut dire qu'en appliquant le règlement, avec les mesures de contrôle que monsieur Boisvenu parlait tout à l'heure, là on est capable avec un épandage, avec la bonne dose, à la date, avec la bonne quantité, on est capable de protéger les eaux et donc, à ce moment-là, d'avoir une meilleure gestion du territoire.

1895

M. RENÉ WALASZCZYK :

1900

Si je comprends bien, l'approche ferme par ferme vient de solutionner la problématique qu'on met sur le dos de l'agriculture. C'est ça? Au niveau de la fertilisation puis du balancement. C'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

1905

Est-ce que c'est ce que vous avez dit, monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

1910

Moi, ce que je dis, c'est que la gestion ferme par ferme prend en considération la réalité de chacun des producteurs et prend donc en considération les quantités réelles de phosphore que la ferme a produites et prend aussi en considération les superficies nécessaires à l'épandage de ce phosphore. Et, ce que j'ai dit, c'est qu'en étant en contrôle de la ferme, on est capable d'être en contrôle du territoire. Ce qui veut dire ultimement qu'à la fin de la période transitoire, le concept de municipalité en surplus sera désuet.

1915

LA PRÉSIDENTE :

1920

Le contrôle s'appuie beaucoup aussi sur le plan agroenvironnemental de fertilisation et à son suivi. J'ai compris, de séances antérieures, que ce contrôle et suivi va être exercé par l'agronome qui fait partie d'un ordre professionnel.

1925 Dans sa présentation, monsieur Boisvenu a parlé justement d'un contrôle qui sera exercé aussi par sa Direction régionale. C'est la première fois que j'entends ça depuis le début. Jusqu'à maintenant, on s'arrêtait à l'agronome. Et, là, je sens que dans cette région, il y a un contrôle un peu plus grand qui se fait. Est-ce que vous pourriez aller un petit peu plus loin, monsieur Boisvenu, et nous expliquer quelles sont vos intentions à cet effet?

M. PIERRE FORTIN :

1930 Je vais démarrer la réponse, si vous me le permettez, et je demanderai à monsieur Boisvenu de pouvoir préciser davantage dans sa région.

1935 Évidemment, le PAEF est un acte professionnel qui est réalisé par l'agronome. Donc, c'est lui qui fait foi du plan. Le PAEF, c'est un plan agroenvironnemental de fertilisation, donc, c'est un plan de gestion de l'ensemble des fertilisants à la ferme et l'expert ou le professionnel vient faire ses recommandations pour établir une fertilisation adéquate.

1940 Évidemment, quand on dit que l'agronome a des responsabilités en termes de suivi, le ministère, lui, ça ne veut pas dire que le ministère de l'Environnement n'a pas certains contrôles ou certains suivis de l'application des PAEF.

1945 Je laisserai à monsieur Boisvenu le soin d'expliquer plus en détail qu'est-ce qu'il fait dans sa région mais, avec l'entente qu'on va discuter probablement mercredi prochain entre l'Ordre des agronomes et le ministère de l'Environnement, on vient préciser le suivi que l'agronome est tenu de réaliser et les échanges d'informations que le ministère de l'Environnement doit soit obtenir, ou soit qu'on remette à l'Ordre des agronomes pour toute dénonciation ou recevoir les règles dans lesquelles les actes agronomiques vont être réalisés.

1950 Donc, au ministère de l'Environnement, il y aura, il y a toujours eu, un contrôle de l'application de certains PAEF. Mais ce que le nouveau règlement amène, c'est un allègement de celui-ci puisque, là, on va demander plus précisément à 400 agronomes professionnels d'effectuer un suivi de l'ensemble des PAEF au niveau de la province.

Je laisserais à monsieur Boisvenu le soin de préciser pour sa région.

1955 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être avant qu'il ne parle, vous m'avez enlevé un scoop. Alors, pour l'information du public, la Commission a convoqué l'Ordre des agronomes du Québec à assister à une séance publique et c'est mercredi après-midi qu'on devrait pouvoir entendre l'Ordre des agronomes. La Commission a des questions à lui poser. Alors, je vous en informe.

1960 Par ailleurs, il y aura, probablement demain après-midi, une présentation de La Financière agricole. On veut essayer de bien comprendre les programmes de La Financière agricole. Donc, demain après-midi, il en sera question. Et, demain soir, il y aura une brève
1965 présentation d'un agronome du ministère de l'Agriculture. Est-ce qu'il est du ministère? Je veux m'en assurer. Ou de l'IRDA?

M. DENIS SANFAÇON :

1970 Il est de l'Institut de recherche et de développement agroalimentaire.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Pouvez-vous me rappeler son nom, s'il vous plaît?

1975

M. DENIS SANFAÇON :

Monsieur Marcel Giroux.

1980 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, demain soir, donc, nous aurons la présence de cet agronome qui va venir nous parler de fertilisation.

1985 Alors, monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1990 Madame la présidente, je vais essayer de répondre le mieux possible pour la Montérégie avec mes neuf mois d'expérience en région. Mais comme j'ai été directeur régional en Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et l'Estrie, je dirais que j'ai une bonne vision de ce qui se fait au niveau des PAEF.

1995 J'appellerais l'ancienne génération des PAEF, parce qu'il faut penser au PAEF RRPOA et le PAEF REA qui, sur le plan strictement des contrôles pour nous au ministère, va avoir une portée beaucoup plus serrée dans l'avenir.

2000

Auparavant, nos contrôles, dans le fond, étaient surtout de nature administrative, à savoir si le PAEF était bien signé par un agronome, si le PAEF contenait l'ensemble des données relatives aux ententes d'épandage, propriété des sols, au niveau de l'équilibre par rapport à la production de lisier et propriété des terres. Donc, c'était un peu de nature administrative.

2005

Il y a des régions qui ont été plus loin, parce qu'il y avait des régions qui avaient des doutes que les PAEF ne correspondaient pas à la réalité. Et je dirais que c'était un peu aléatoire et c'était, je dirais, des interventions tout à fait adéquates. Il y en a eu en Montérégie, il y en a eu dans Chaudière-Appalaches, il y en a eu en Estrie et Centre-du-Québec.

2010

Les prochains suivis vont être beaucoup sévères, beaucoup plus encadrés, dans ce sens que, oui, il y a une forme de délégation qui est donnée aux professionnels pour réaliser les PAEF, oui, le ministère va continuer à valider la qualité professionnelle du PAEF, mais on va aller beaucoup plus loin maintenant sur le terrain. On va se déplacer sur le terrain. Il y a des analyses de sol qui vont être faites pour vérifier si la valeur donnée par le professionnel dans le PAEF, qui permet une quantité X ou Y de fumier, est-ce que la qualité des sols correspond à ce qu'on nous a dit. Donc, il y a un contrôle vraiment à posteriori qui va se faire là pour évaluer la qualité.

2015

2020

Également au niveau de l'analyse des fumiers. On nous donne un PAEF, veut dire des analyses de fumiers. On va aller dans les fermes pour faire cette contre-vérification-là.

Également, on va faire un suivi très serré des ententes d'épandage qu'on entend, d'ailleurs, informatiser et s'assurer que toutes les ententes qui vont être caduques seront renouvelées, pour pas qu'on se retrouve avec des propriétaires qui sont hors sol.

2025

Également, le registre d'épandage. On va aller vérifier s'il est bien tenu et si les épandages sont faits en respectant les critères du REA. Également, tout le plan de ferme, parce que le plan de ferme a un plan de gestion, c'est des éléments qu'on va aller vérifier sur le terrain.

2030

Donc, vous voyez que, oui, il y a une forme de délégation qui est donnée à un professionnel, mais cette délégation-là, on va aller en vérifier la qualité quant au contenu des données qu'il y a dans le PAEF, ce qu'on faisait moins auparavant.

2035

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça va se faire de façon systématique ou si vous allez avoir un échantillonnage ou si vous allez réagir sur dénonciation?

2040

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2045 En Montérégie, il y a tout près de 8 000 fermes. Vous comprendrez qu'on ne pourra pas faire 8 000 fermes par année. Je vous disais tantôt que pour 2003-2004, on prévoyait passer de 1 000 inspections à 3 500 inspections. Donc, il y a un certain pourcentage qui va être fait dans chacun de ces éléments-là. Donc, ça va être fait par des échantillonnages soit aléatoires, ou des identifications de ferme sur lesquelles on pourrait avoir des doutes, tant professionnels qu'au niveau de l'information qu'il faut aller valider.

LA PRÉSIDENTE :

2050 Monsieur Fortin, est-ce que c'est une façon de faire qui va être appliquée dans toutes les régions du Québec? Parce que je n'ai pas senti ça jusqu'à maintenant, ailleurs.

M. PIERRE FORTIN :

2055 Dans les présentations régionales qui vous ont été adressées, le PAEF a toujours été un élément qui ressortait dans les dossiers à étudier lorsqu'on devait étudier le certificat d'autorisation, a toujours été un élément, comme les plans et devis, la localisation de la bâtisse, l'attestation municipale. Il y a une série de documents, dont les PAEF, et à l'intérieur...

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

2065 Non, mais, là, ce que monsieur Boisvenu vient de nous dire, ça va un peu plus loin que ça. C'est un contrôle de qualité à posteriori, mais c'est de vraiment s'assurer que, en fait, la prescription de l'agronome rencontre les besoins. Puis j'ai compris, en tout cas, qu'on allait au-delà de la simple vérification administrative qui était appliquée jusqu'à maintenant.

M. PIERRE FORTIN :

2070 Oui. Il va y avoir des contrôles, des échantillonnages X pour ne pas dire le terme anglais, j'essaie de trouver l'équivalent de *spot checks* X des vérifications aléatoires. Un contrôle a posteriori aléatoire, à l'échelle régionale. Oui, il va l'avoir.

LA PRÉSIDENTE :

2075 D'accord.

Alors, ça va, monsieur?

M. RENÉ WALASZCZYK :

2080

Oui, oui, ça va. Mes questions sont courtes, les réponses sont, des fois, bien longues. Mais j'aurais trois autres petites questions, c'est surtout de compréhension. Des questions de compréhension. Je peux vous les donner peut-être en rafale.

2085

LA PRÉSIDENTE :

Non. Je vous invite à vous réinscrire et à revenir nous les poser. Parce que si je commence à faire ça avec tout le monde, je n'ai pas fini de gérer les questions. Alors, je vous invite plutôt à vous réinscrire et à revenir devant la Commission un peu plus tard ou demain peut-être.

2090

M. RENÉ WALASZCZYK :

La Commission va siéger jusqu'à 11 h, aujourd'hui?

2095

LA PRÉSIDENTE :

Jusqu'à 11 h. Puis, demain, on reprend à 13 h 30. On reprend en soirée à 19 h 30. On est là pendant cinq séances. Alors, d'accord?

2100

M. RENÉ WALASZCZYK :

Je vous remercie.

2105

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes plus gâtés que d'autres régions qui n'ont eu que trois séances.

Madame Marthe Daigle. Bonsoir, madame Daigle!

2110

Mme MARTHE DAIGLE :

Bonsoir, madame et messieurs! Moi, ma question, j'ai assisté à des séances thématiques. Il y en a une en particulier où le MAPAQ et le ministère de l'Environnement nous vantaient le système danois. Alors, moi, ici, j'ai un article du journal *Le Devoir* du 21 novembre 2002: *Réplique à un article de Louis-Gilles Francoeur: Pas belle du tout, l'industrie danoise du porc*. C'est de madame Anne Risborg-Madsen, résidence du village de Norholm au nord du Danemark. Elle nous donne un portrait tout à fait contraire de ce qu'on nous a présenté.

2115

2120

Alors, moi, j'aimerais savoir c'est quoi le but des ministères de nous donner un côté positif quand c'est le même problème que chez nous, de cohabitation et de pollution.

LA PRÉSIDENTE :

2125 Vous devez faire référence à la présentation d'un conférencier?

Mme MARTHE DAIGLE :

2130 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Qui était monsieur...

2135 **M. DENIS SANFAÇON :**

Il s'agit de monsieur Claude Lafleur de la Coopérative fédérée, qui arrivait d'un voyage au Danemark et qui a fait cette présentation-là le 24 octobre en soirée, si ma mémoire est bonne.

2140

LA PRÉSIDENTE :

Donc, monsieur Lafleur est de la Coopérative fédérée. Donc, il n'est pas ni du ministère de l'Agriculture, ni du ministère de l'Environnement.

2145

Mme MARTHE DAIGLE :

Ils étaient pas accompagnés des gens du ministère?

2150 **LA PRÉSIDENTE :**

Non. C'était monsieur Lafleur, comme conférencier, qui nous rapportait ses expériences de voyage au Danemark. Puis ça ne faisait pas très longtemps qu'il était arrivé, à ce que je me rappelle. Mais il s'était prêté à l'exercice, suite à l'invitation de la Commission, pour qu'on essaie de voir qu'est-ce qui se passe ailleurs.

2155

Mme MARTHE DAIGLE :

Est-ce que ce monsieur pourrait revenir et nous expliquer pourquoi il nous donnait un portrait si positif, quand c'est le contraire?

2160

LA PRÉSIDENTE :

On verra. On verra ce qu'il en est. Mais il faut comprendre que cette personne...

2165

Mme MARTHE DAIGLE :

Parce que c'est des informations erronées qui sont données aux citoyens, là.

2170 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, en fait, ce sont des informations qui sont données aux citoyens. Maintenant, sont-elles erronées ou sont-elles véridiques? Est-ce que l'article de madame a plus de valeur? La connaissez-vous, cette dame? Moi, je ne la connais pas. Je ne la critique pas, là. Cette
2175 dame s'est prêtée à un exercice aussi. Mais, je veux dire, les bases scientifiques des comparaisons, il faut s'en assurer aussi. Alors, monsieur Lafleur s'est prêté à cet exercice, honnêtement, je pense. Il n'y a personne qui se présente devant cette Commission puis qui s'amuse à donner de l'information qui n'est pas appuyée de faits ou d'études, dans certains cas.

2180 **Mme MARTHE DAIGLE :**

Alors, on pourra peut-être demander à un autre spécialiste de nous donner le côté du citoyen du Danemark. Peut-être que lui s'est contenté du côté de l'industrie.

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est votre opinion, madame.

Mme MARTHE DAIGLE :

2190

Mon autre question: quelle est la justification du MAPAQ pour financer les porcheries industrielles qui polluent pour exporter et ne rien donner en proportion au secteur biologique et aux petits producteurs?

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, est-ce que le ministère discrimine les clientèles qui demandent de l'aide financière à votre ministère? Puis, après ça, on ira voir du côté de La Financière agricole pour voir également s'il y a discrimination des clientèles.

2200

M. DENIS SANFAÇON :

2205 Merci, madame la présidente. D'abord, il n'y a pas d'aide du ministère pour l'implantation de porcherie. Il y a des aides de certains programmes qui s'adressent à l'ensemble des producteurs agricoles. Il y a des aides qui sont plus spécifiques.

2210 Si on pense, par exemple, à Prime-Vert, sur la question du volet d'entreposage, on voit que, depuis quelques années, les producteurs de porc en bénéficie de moins en moins et tous les bâtiments construits après le 1er juin 93 et qui doivent avoir une structure d'entreposage ne reçoivent aucune aide du ministère.

Alors, quand on parle d'entreposage et de l'aide du ministère, c'est toujours pour des mises en conformité en regard de bâtiments qui existent depuis juin 93.

2215 Il y a du côté aussi du ministère, par exemple, des programmes...

LA PRÉSIDENTE :

2220 Excusez-moi, monsieur Sanfaçon. Pas qui existent depuis le 1er juin, mais qui existaient antérieurement au 1er juin 93.

M. DENIS SANFAÇON :

2225 Qui existaient. Excusez-moi, madame la présidente. Qui existaient antérieurement au 1er juin 93, effectivement. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

2230 Donc, les programmes d'aide, il n'y a pas de discrimination quant aux clientèles ou à la taille des entreprises. Il y a de la discrimination quant à la date d'existence d'une installation porcine.

M. DENIS SANFAÇON :

2235 Il y a une discrimination indirecte quant à la taille, c'est-à-dire qu'elle est de deux formes. Elle est d'un taux variable d'aide financière, selon la taille. Par exemple, dans le cadre du volet construction structure d'entreposage, les plus petites bénéficient d'un taux d'aide de 90 % pour des bâtiments érigés avant le 1er juin 1993, et les entreprises qui produisent plus de 800 mètres cubes vont voir 70 % d'aide. Et, ça, c'est sur fumier solide. Sur liquide, c'est 1 000.

2240 Aussi, il y a un plafond qui est imposé aux entreprises à l'aide financière, de telle sorte que de façon générale, les petites entreprises n'atteignent pas les plafonds, mais les grandes, oui. Alors, il y a, de façon indirecte, une prise en compte de leur taille.

2245 **LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous dites 70 % ou 90 % d'aide, c'est d'une dépense admissible ou si c'est du coût du projet?

2250 **M. DENIS SANFAÇON :**

2255 C'est toujours, madame la présidente, en fonction d'une dépense admissible. Et, les dépenses admissibles sont prévues et connues. Par exemple, ça peut être le béton, le main-d'oeuvre spécialisée, etc., et ça ne sera pas -- il y a d'autres éléments qui ne seront pas pris en compte, qui sont jugés moins essentiels, si on veut.

LA PRÉSIDENTE :

2260 D'accord.
Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2265 Madame la présidente, alors pour répondre à la préoccupation, je rappellerai qu'au niveau de La Financière, à l'égard de ses produits, d'abord, prenons les programmes de financement, la limite maximum est de 2 M\$ de prêt par entreprise. Donc, les entreprises qui nécessitent de grands projets d'investissement ne sont généralement pas financées chez nous.

2270 Un autre critère très important, c'est qu'au moins 60 % des intérêts dans cette entreprise-là doivent être détenus par ceux ou celles qui exploitent l'entreprise. Donc, c'est un critère qui permet quand même de limiter l'accessibilité aux programmes de financement.

2275 Un: le maximum. Et, deux: la nécessité de détenir des intérêts. En fait, ce qu'on veut dire par là, c'est que les gens qui exploitent les entreprises doivent détenir au moins 60 % des intérêts ou de la participation. Donc, c'est eux qui décident des actions et des opérations courantes de leur propre entreprise.

2280 Ensuite, les subventions qui existent ou les mesures de protection contre la hausse des taux d'intérêts, à titre d'exemple, au niveau des aides à l'établissement, ça c'est pour les jeunes qui ont entre 18 et 40 ans, qui ont une formation en agriculture, qui détiennent au moins 20 % des parts dans l'entreprise, peuvent qualifier en fonction de leur formation à une aide financière de l'ordre de 20 000 \$ ou de 30 000 \$, qui est utilisable à tout investissement qui permet de favoriser le développement de l'entreprise.

2285 Concernant la taille des entreprises, au cours du dernier exercice financier, environ 12 % des prêts consentis ont été consentis à des entreprises qu'on dit à temps partagé, dans notre jargon. En fait, c'est des gens qui font de l'agriculture sans en faire leur principale occupation. Et, ça, c'est dans tous les secteurs d'activités où on retrouve cette clientèle-là. Ça peut être des

2290 producteurs de céréales, ça peut être des producteurs maraîchers de petite taille. Ça peut être des gens qui ont un élevage en production ovine, bovine et d'autres différents secteurs d'activités.

2295 Dans la dernière année, c'était quand même 104 M\$ de prêts qui ont été consentis à 856 entreprises. C'est quand même significatif. Et, ça varie de région. Exemple: en Montérégie, 28 % de nos interventions ont été dans du temps partagé. Quand même, pour une région très agricole, il y a quand même beaucoup d'activités dites à temps partiel.

2300 Concernant l'agriculture biologique, alors l'agriculture biologique est admissible à nos programmes d'assurance-récolte. Alors, un producteur ou une productrice peut bénéficier des programmes d'assurance-récolte tout en étant producteur maraîcher et, au niveau des programmes de stabilité du revenu, que ce soit le compte de stabilisation du revenu agricole ou l'assurance-stabilisation du revenu agricole dont on parlera demain, ils sont également admissibles aux producteurs et productrices en agriculture biologique.

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2310 **Mme MARTHE DAIGLE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Ça va, madame Daigle? Merci.

Monsieur Gérald Saint-Gelais, qui est producteur.

2320 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

2325 Bonsoir!

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2330 Je pense que les producteurs, dans le cadre de protection d'environnement et, ainsi de suite, font beaucoup d'efforts pour faire de l'agriculture quelque chose de durable. On se fait accuser à tort et à travers...

LA PRÉSIDENTE :

2335 Monsieur, j'aimerais que vous vous en limitiez à la question.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2340 La question le plus tôt que possible? O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2345 S'il vous plaît. Votre opinion, la Commission va être très heureuse de l'entendre quand ça sera le temps.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2350 C'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

2355 Mais, pour le moment, j'aimerais que vous vous limitiez à des questions.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2360 J'aimerais savoir quelle est la proportion de déjections liquides du porc versus toute autre production animale?

LA PRÉSIDENTE :

2365 D'accord. Tantôt, on en a eu quelques données. Je ne sais pas si monsieur Sanfaçon pourrait retrouver le document de référence qu'il avait plus tôt. Vous nous avez donné pour le lapin, pour le porc, pour le boeuf, je pense.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

Oui, mais sur production liquide.

LA PRÉSIDENTE :

2370

Allez-y.

M. DENIS SANFAÇON :

2375

98 % des unités animales porc sont sur liquide. Il y a aussi d'autres productions qui sont sur fumier liquide.

LA PRÉSIDENTE :

2380

Mais je ne suis pas sûre que ce soit ça, la question. Est-ce que c'est la quantité de porcs produits qui est sur gestion liquide ou vous voulez avoir la quantité de liquide dans les déjections animales, selon l'animal.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2385

Le porc versus toute autre production animale.

LA PRÉSIDENTE :

2390

C'est ça. Donc, vous voulez savoir quelle est la proportion de déjections liquides du porc par rapport à l'ensemble des autres productions animales.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2395

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2400

Ah! Est-ce que vous comprenez? Il veut avoir la proportion – c'est une grosse question pour l'heure – il veut avoir la proportion des déjections liquides attribuables au porc, au regard des déjections liquides de l'ensemble des unités animales.

C'est bien ça, monsieur, que vous voulez?

2405 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

En plein ça.

2410 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ce que vous visez derrière ça, c'est le boeuf surtout?

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2415 Non. Je vise pas personne en particulier. Je vise personne.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2420 Non, non, c'est juste comprendre. Parce que tantôt, on a parlé du lapin à 12 %, la quantité d'eau. Mais, là, ce n'est pas la quantité d'eau que vous voulez.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2425 Non. Moi, ce que je veux savoir, c'est les déjections animales sont gérées sur solide et liquide. Donc, quelle est la proportion liquide dans d'autres productions versus le porc. C'est mieux comme ça?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2430 Quand vous dites: *proportion liquide*, vous voulez dire gestion liquide.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2435 Gestion liquide, exact.

LA PRÉSIDENTE :

2440 Dans le cas du porc, c'est 98 %. Mais vous voulez savoir dans d'autres productions, qu'est-ce qu'il en est.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

Exactement.

2445 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une autre façon de le voir.

2450 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, pour répondre exactement à cette question, il faudrait faire une extraction sur peut-être le fichier d'enregistrement. On peut répondre peut-être de façon indirecte. Si on regarde les structures construites en 2001-2002, par exemple, pour gestion solide laitier: 410. Et si je regarde gestion liquide: 327. Alors, on a déjà une partie des entreprises laitières, si on veut, qui sont sur gestion liquide. Si on regarde boucherie: 187 en solide, versus 23 en liquide. Ça, c'est pour l'année 2001-2002.

2455 **LA PRÉSIDENTE :**

2460 En Montérégie, ça?

M. DENIS SANFAÇON :

Non.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Pour l'ensemble du Québec?

2470 **M. DENIS SANFAÇON :**

Exact. Pour l'ensemble du Québec. Si on regarde volaille, alors, on est à 8 sur solide; 1 sur liquide. Et, si on regarde les autres, 19-19.

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, ça, c'est une indication, mais ça ne vous donne pas...

M. DENIS SANFAÇON :

2480

C'est une indication. Non.

LA PRÉSIDENTE :

2485 ... la proportion.

M. DENIS SANFAÇON :

2490 Là, ce qu'il faudrait faire, c'est calculer le volume produit par chacune des entreprises et retourner dans le temps, puis faire un savant calcul, quelque chose qu'on peut faire, mais ça prendrait un petit peu de temps.

LA PRÉSIDENTE :

2495 Donc, vous n'êtes pas capable d'avoir cette information-là ce soir. Mais c'est possible de l'avoir.

M. DENIS SANFAÇON :

2500 C'est possible d'avoir l'information. Il va falloir faire une extraction d'une banque de données, mais je pense que ça va aller après les Fêtes. C'est quand même de l'ouvrage, il faut retourner dans 30 000 dossiers.

LA PRÉSIDENTE :

2505 Oui, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2510 Moi, je voudrais savoir l'intention pour obtenir cette information-là. On ne les fait pas travailler pour les faire travailler.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2515 Bien, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2520 On doit les faire travailler pour que ça soit significatif pour le dossier.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

Oui.

2525 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pouvez-vous m'expliquer ce que vous visez derrière la question?

2530 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

2535 Ce que je vise comme tel, c'est la population nous accuse souvent quand on épand, puis ainsi de suite. Je pense qu'on fait beaucoup d'efforts. C'est pour ça, tout à l'heure, que je voulais en venir à ça. On fait beaucoup d'efforts du côté environnemental, les rampes basses, puis l'incorporation, puis ainsi de suite. On n'est pas reconnu auprès de la population. Je pense qu'on investit beaucoup d'argent.

Les odeurs comme telles, je pense qu'à chaque fois qu'on sent quoi que ce soit, c'est toujours le porc.

2540 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2545 Pas besoin de me faire le beau discours, là, mais restons-en à ça. C'est en quoi cette information-là sur le porc va vous être plus importante? Parce que vous voulez démontrer qu'il n'y a pas que le porc qui est au liquide? Que le boeuf aussi est au liquide? Que le lait est au liquide? C'est ça que vous voulez démontrer?

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2550 Je voulais le démontrer personnellement, pour savoir exactement c'est quoi la différence.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2555 Monsieur Sanfaçon, si vous ne voulez pas qu'on vous fasse travailler tout le temps des Fêtes, dans le boeuf de boucherie, actuellement, c'est quoi la proportion d'un chiffre global d'un bon observateur qu'on peut donner? Est-ce 50-50? 50 sur fumier liquide, 50 autrement? Avez-vous des perceptions d'ensemble qui soient relativement fondées?

M. DENIS SANFAÇON :

2560 Madame la présidente, on ne peut pas donner une réponse globale comme ça quand on parle de bovin de boucherie. Le vache-veau est sur solide. Les parcs d'engraissement, il y en a sur liquide pour plusieurs. Le veau de lait est sur liquide, de façon générale.

2565 Si on regarde l'information que j'ai, c'est que l'ensemble des entreprises, il y aurait environ 6 400 entreprises en gestion liquide, total, au Québec. Si on dit qu'il y a 2 500 ou 2 700 qui sont du porc là-dessus, bien, la différence, ça fait 3 700, 3 900 qui seraient d'autres productions.

2570 Dans ces autres productions-là, on va avoir les volailles pondeuses, on va avoir du veau, veau de lait, par exemple, on peut avoir du bovin laitier, évidemment, on peut avoir des parcs d'engraissement. Et, j'en oublie peut-être. Je me tourne, je regarde, ça hoche. Ça doit être pas pire.

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que cette information-là suffit?

2580 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

Oui, pour ce soir, ça va faire.

2585 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Non, non, mais est-ce qu'elle suffit pour répondre à votre question.

2590 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

Pas complètement. J'aurais aimé avoir les pourcentages exacts, mais s'ils les ont pas, ils les ont pas. Je comprends ça. Mais, en tout cas, la question est là.

2595 **LA PRÉSIDENTE :**

On va voir ce qu'on peut faire dans les limites du raisonnable.

2600 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

C'est beau.

2605 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord?

2610 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

Après ça, ma deuxième question.

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

2615 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

J'en ai quatre, moi aussi, mais je vais m'en tenir à deux.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va me faire plaisir de vous entendre demain.

2620 **M. GÉRALD SAINT-GELAIS :**

Parfait. Dans le cadre de l'agriculture durable à laquelle il y a sûrement un avenir prometteur, j'ai une question que je me pose comme producteur. Devons-nous collectivement prioriser l'engrais organique au bénéfice du minéral?

2625

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2630 **M. DENIS SANFAÇON :**

La réponse à ça, madame, c'est définitivement. L'engrais organique, de façon générale, comporte des propriétés qui sont bénéfiques pour le sol. Et d'autant plus que l'engrais minéral, on l'importe, on l'importe de Floride pour la plupart. Et la valorisation des engrais de ferme est la voie à privilégier, sans aucun doute.

2635

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, demain, monsieur Giroux de l'IRDA va pouvoir nous expliquer ça en quoi c'est meilleur et c'est à privilégier?

2640

M. DENIS SANFAÇON :

Je ne pensais pas que c'était l'objet de sa présentation. On pensait plutôt parler d'observatoire de la qualité des sols et de la dynamique du phosphore qui intrigue beaucoup. Alors, c'était plus ça qui était l'objet. Mais sinon, on peut, au mois de janvier ou quelque chose du genre, préparer quelque chose dans ce sens-là.

2645

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2650

Vous pelletez quelque chose que je ne nommerai pas pour l'avenir. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2655 En tout cas, sa réponse était très claire. Maintenant, ça ne veut pas dire qu'on n'aura pas d'autres questions à ce sujet-là.

M. GÉRALD SAINT-GELAIS :

2660 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci.

2665

 Madame Isabelle Breune de l'UQCN. Ce sera notre dernière intervenante de la soirée. Alors, je rappelle aux deux autres personnes qui sont inscrites que, demain, vous avez priorité sur le registre et que si vous n'êtes pas là en après-midi, mais que vous revenez en soirée, votre nom va être mentionné au tout début de la soirée. Madame Breune?

2670

Mme ISABELLE BREUNE :

 Bonsoir, madame la présidente!

2675

LA PRÉSIDENTE :

 Bonsoir!

Mme ISABELLE BREUNE :

2680

 Je voudrais déposer un document à la Commission. C'est un document que nous avons rédigé à l'UQCN, qui traite du Règlement sur les exploitations agricoles, entre autres.

LA PRÉSIDENTE :

2685

 D'accord.

Mme ISABELLE BREUNE :

2690

 Ma première question, ce n'est pas vraiment une question, c'est un retour sur les questions que j'ai posées. J'ai consulté le site Internet de la Commission et puis j'ai pas trouvé les réponses aux questions que j'ai posées...

LA PRÉSIDENTE :

2695

Ça se peut.

Mme ISABELLE BREUNE :

2700

... le 30 octobre, à Sainte-Marie. Je voudrais juste vérifier si je vais avoir réponse à ces questions.

LA PRÉSIDENTE :

2705

Allez-y.

Mme ISABELLE BREUNE :

2710

La première concernait une étude sur la mise en marché des résidus valorisés par le traitement. Monsieur Cécilien Berthiaume avait mentionné qu'il présenterait l'étude. J'aimerais savoir si le MAPAQ peut le remplacer, si monsieur Berthiaume ne peut pas.

LA PRÉSIDENTE :

2715

Monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

2720

Est-ce une demande qui a été faite au ministère?

LA PRÉSIDENTE :

C'est monsieur Cécilien Berthiaume qui s'était proposé.

2725

Mme ISABELLE BREUNE :

Bien, monsieur Berthiaume n'est pas du ministère.

LA PRÉSIDENTE :

2730

Non.

Mme ISABELLE BREUNE :

2735 Il était d'AGRIOR. Mais il y avait aussi monsieur... je pense, il y avait un monsieur du ministère cette journée-là. Je n'ai pas souvenir de son nom.

LA PRÉSIDENTE :

2740 C'était monsieur Gingras, je crois, qui était là.

Mme ISABELLE BREUNE :

2745 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Cette journée-là. C'est quand on a parlé de technologies de traitement.

2750 **M. DENIS SANFAÇON :**

Si la demande a été faite au ministère, il va y avoir réponse.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2755 Pouvez-vous nous rappeler, d'une manière précise, le titre de l'étude?

Mme ISABELLE BREUNE :

2760 Il y avait pas de nom. Il avait juste mentionné qu'il existait des études. Parce que, moi, j'avais posé la question s'il y avait des études de faites sur la mise en marché, étant donné qu'on développait le traitement. J'avais posé une question en ce qui concernait la mise en marché des résidus. Et monsieur Berthiaume avait mentionné qu'il y avait une ou deux études publiques sur ce sujet-là.

2765 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on va se charger de faire la vérification. Monsieur Sanfaçon, je vous invite peut-être à...

2770 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je prends bonne note, madame la présidente. On va vérifier.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

... partager le travail avec nous. Ce qu'il y a de beau dans cet exercice, c'est que quand vous allez avoir terminé, nous, on va commencer.

2780 Madame Breune?

Mme ISABELLE BREUNE :

2785 Oui. Puis la deuxième question que j'avais posée à Sainte-Marie, c'était concernant le fait que le gouvernement investissait dans les mécanismes de traitement des lisiers, puis s'il avait fait une étude comparative entre les coûts qu'allait engendrer cette solution par rapport aux...

LA PRÉSIDENTE :

2790 Aux bénéfices que ça rapporterait.

Mme ISABELLE BREUNE :

2795 Oui. Puis aux coûts que pourrait coûter l'indemnisation pour la fermeture d'entreprises ou pour la relocalisation d'entreprises.

M. DENIS SANFAÇON :

2800 Madame la présidente, entre 97 et 2002, 31 mars X et avant 97, il n'y en a pas eu, de mémoire X le ministère a mis 2 100 000 \$ pour les procédés de traitement, tant individuels que collectifs, et ça correspond à moins de deux fermes, du capital de deux fermes moyennes.

LA PRÉSIDENTE :

2805 Est-ce que ça répond à votre question?

Mme ISABELLE BREUNE :

2810 C'était plus pour l'avenir que pour ce qui avait été fait là.

LA PRÉSIDENTE :

2815 Allez-y. Allez-y encore dans votre question. Soyez plus précise.

Mme ISABELLE BREUNE :

2820 Bien, dans le sens que le traitement est une voie privilégiée pour l'avenir. Le ministère prépare des investissements. Entre autres, le ministre Arsenault a mentionné, lors du dernier congrès de l'UPA, qu'il augmenterait les plafonds de subvention pour le traitement de soixante mille (60 000 \$) à deux cent mille dollars (200 000 \$). C'est des investissements quand même importants.

2825 Puis j'aimerais savoir si le ministère a fait une étude comparative entre les coûts engendrés par ces subventions versus une possibilité de relocalisation ou de fermeture d'entreprise et d'indemnisation des agriculteurs.

LA PRÉSIDENTE :

2830 Mais je ne comprends pas votre lien avec la fermeture d'entreprise.

Mme ISABELLE BREUNE :

2835 Bien, on a mentionné tantôt, en Montérégie Est, par exemple, qu'il y avait pratiquement, il y a des zones où il y a deux unités animales/hectare. Je n'ai pas les chiffres du nombre d'entreprises, mais probablement qu'un certain nombre d'entreprises, leur seule voie d'alternative, c'est le traitement ou la fermeture pour répondre au nouveau règlement. Donc, actuellement, le ministère privilégie la voie du traitement.

2840 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Mme ISABELLE BREUNE :

2845 Dans son aide aux entreprises. Et, j'aimerais savoir s'il a étudié tout l'ensemble du dossier avant de choisir cette voie-là.

LA PRÉSIDENTE :

2850 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2855 Merci, madame la présidente. Pour le ministère, le traitement est une solution parmi d'autres qui peuvent être offertes aux producteurs. Et ce n'est pas la première solution sur laquelle le producteur va jeter son dévolu, de toute évidence. La première étant la diminution des rejets à la source, bien évidemment. Donc, c'est la première chose qu'il va faire.

2860 La deuxième, il va valoriser au maximum les déjections sur sa ferme, l'utilisation des surfaces dont il a disponibilité. Le traitement peut constituer une solution pour certaines entreprises, probablement un traitement partiel parce qu'il est beaucoup moins dispendieux, et peut-être aussi par groupe d'entreprises.

2865 Si on pense à des traitements très onéreux, style traitement complet, il faut être vraiment dans des situations très, très... en tout cas, ça prend des entreprises un peu particulières pour avoir des systèmes comme ceux-là. Ils ne sont pas au point encore, présentement.

2870 Ce que le ministère a fait, c'est que, présentement, il y a un banc d'essai dans la région de Saints-Anges, dans Chaudière-Appalaches. Il y en a deux autres qui vont commencer, un en Montérégie, d'ailleurs, et un en Lanaudière. Et, là, on va, sur chacune des fermes visitées, examiner l'ensemble des solutions qui s'offrent.

2875 Et c'est à la lumière de l'examen, ferme par ferme, que les meilleures solutions vont pouvoir être préconisées pour les producteurs. Parce que c'est difficile de répondre à une question de façon générale comme celle-là, parce que ça dépend beaucoup de la situation de chacune des fermes, ses marges de manoeuvre, les solutions dont elle peut déjà disposer, celles qu'elle va pouvoir mettre en oeuvre, les possibilités qu'elle a de conclure des ententes d'épandage ou non avec des entreprises céréalnières, la distance qu'il peut y avoir, est-ce qu'on devra, par exemple, séparer les liquides et les solides.

2880
2885 Et, évidemment, on fait référence, dans l'aide, aux entreprises existantes avant l'entrée en vigueur du règlement. Ce n'est pas pour augmenter la problématique, c'est pour régler des situations d'entreprises qui sont là, de famille qui sont là et qui en vivent.

LA PRÉSIDENTE :

2890 Donc, vous attendez d'avoir les résultats ferme par ferme avant d'essayer d'évaluer les coûts que pourraient générer ou la comparaison de coûts de solutions retenues.

M. DENIS SANFAÇON :

2895 Madame la présidente, comme nous l'avons présenté notamment dans la conférence de monsieur Pierre Beaudet, on peut faire une évaluation théorique – on l'a faite, on l'a présentée – où on avait, je ne me souviens plus combien de fermes où il y avait une problématique de surplus sur la ferme. On a fait une hypothèse que ces fermes-là adoptaient des mécanismes de réduction de rejets à la source et on a dit: cette hypothèse-là, supposons que – je ne me souviens plus exactement de l'hypothèse que Pierre a prise – mais mettons qu'elle conduit à une
2900 réduction de 25 ou 30 %, qu'en est-il de leur situation maintenant?

Ce qu'on ignore, c'est pour chacune de ces fermes-là, quelle est la situation réelle? Est-ce que l'entreprise en surplus, c'est une entreprise, par exemple, qui est constituée de

2905 parents qui ont cédé leur entreprise, le fonds de terre à leur enfant, qui exploitent le fonds de terre tout près l'un de l'autre et qui recueillent les fumiers?

2910 Quand on regarde dans les banques de données, l'entreprise des parents constitue une entité en elle-même, et si elle n'a pas de sol, elle est en surplus. Sa problématique est peut-être déjà réglée par le fait qu'elle travaille avec ses enfants.

2915 Alors, il y a toutes sortes de situations comme ça. Mais on peut faire des évaluations comme celle qu'on vous a présentée à Sainte-Marie, qui constitue une base, sur laquelle on voit un potentiel de clientèle. Et, là, avec les bancs d'essai dans les trois régions, on va valider un certain nombre d'hypothèses là-dessus.

2915

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Marquis.

2920

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2925 Est-ce que l'hypothèse proposée par madame Breune, à savoir, disons, de fermer les entreprises, d'indemniser les personnes et de déménager l'entreprise dans une zone où il y aurait possibilité d'expansion de production, a été considérée? Parce que vous n'en avez pas parlé, finalement, de cette hypothèse-là, et c'était une partie de la question de madame Breune, je pense. C'était la relation qui devait être faite entre le traitement ou l'alternative de fermer des entreprises dans les zones de surplus et de leur permettre de produire dans d'autres zones. C'est ça, il me semble, la question?

2930

M. DENIS SANFAÇON :

2935 En réponse à cette question, nous, au ministère, on n'en est pas là, pour l'instant. On peut voir en faisant le tour et avec les bilans phosphore qui vont être complétés au mois de juin. Alors, quand on va avoir les résultats des bilans phosphore, on va pouvoir avoir une idée beaucoup plus juste. Et c'est possible que cette éventualité-là se produise. Est-ce qu'il va y avoir des aides du ministère dans ces cas-là? Quelle forme ça va prendre? On n'en est pas là pour l'instant, au ministère.

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, madame Breune?

2945 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :
2950

Peut-être, avant de terminer, j'irais du côté du ministère de l'Environnement. Monsieur Fortin, votre ministre a annoncé vendredi dernier, ou votre ministère, je ne sais pas trop, qu'il y aurait un programme d'aide pour les citoyens afin de les aider à compléter les mémoires devant la Commission. Est-ce que vous pourriez donner l'information à la Commission, s'il vous plaît? Pour qu'on ait l'ensemble des données.

2955 **M. PIERRE FORTIN :**

2960 Bien, certainement, madame la présidente. Donc, vendredi dernier, le ministre d'État aux affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair, a rendu public le programme de soutien financier pour encourager des groupes environnementaux et des comités de citoyens à participer aux consultations du BAPE. Je vais déposer à la Commission un exemplaire du programme financier. C'est une enveloppe budgétaire qui totalise 225 000 \$. Donc, c'est une aide financière qui vise à appuyer la présentation de mémoires au BAPE.

2965 L'aide financière maximale allouée est de 1 500 \$ à un organisme environnemental ou à un regroupement d'organismes environnementaux et de 750 \$ à un comité de citoyens. Vous avez tous les détails dans le formulaire que je vous joins.

2970 Il y a quelques règles administratives à suivre et, tout de suite après, vous avez dans le document que je dépose...

LA PRÉSIDENTE :
2975

Le formulaire d'inscription.

M. PIERRE FORTIN :
2980

... le formulaire, très simplifié.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

Madame Breune, deuxième question?

2985

Mme ISABELLE BREUNE :

Oui. Ma question est en lien avec une question qui a été posée par monsieur Vital Gagnon, un producteur agricole dans la région de Charlevoix, le 10 décembre dernier, concernant les effets des programmes de soutien à l'agriculture sur l'environnement.

2990

J'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement ou le ministère des Affaires municipales ou encore le MAPAQ pourrait nous fournir une analyse, au moins préliminaire, des impacts des différents programmes de soutien à l'agriculture sur les façons de produire en agriculture, les impacts de ces modes de production sur l'environnement et le développement des communautés rurales.

2995

Quand je parle des programmes de soutien à l'agriculture, ça peut être le financement agricole, l'assurance-stabilisation, etc., tout l'ensemble des différents soutiens.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je veux bien comprendre, parce qu'il est tard et je manque de concentration plus il est tard. Vous voulez connaître la relation qui existe entre l'aide financière, qu'elle soit sous forme de subvention, sous forme de prêt agricole, les relations donc de ces programmes avec...

3005

Mme ISABELLE BREUNE :

Les impacts sur l'environnement.

3010

LA PRÉSIDENTE :

... les impacts sur l'environnement.

3015

Mme ISABELLE BREUNE :

Je peux vous donner un exemple.

LA PRÉSIDENTE :

3020

S'il vous plaît.

Mme ISABELLE BREUNE :

3025 Par exemple, l'OMC préconise beaucoup le découplage entre le soutien à l'agriculture et
les volumes de production, parce qu'il y a des liens importants. Par exemple, si on
subventionne l'agriculture à la quantité de matières produites versus à la stabilisation d'un
revenu, l'impact sur l'environnement et sur tous les autres aspects de la production est
important. Puis j'aimerais que les différents ministères travaillent sur ce dossier-là. Et, s'ils
3030 peuvent produire au moins une étude préliminaire auprès de la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez déjà en plan ce genre d'étude, monsieur Fortin?

3035

M. PIERRE FORTIN :

Non. Regardez, si je comprends bien la question, il s'agit de faire une évaluation de
programmes, plus qu'une évaluation environnementale.

3040

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est une évaluation de l'impact qu'ont pu avoir ces programmes d'aide sur
l'amélioration des conditions environnementales. C'est ce que je comprends. Les bénéfices que
ça a pu apporter pour l'environnement.

3045

Mme ISABELLE BREUNE :

Les bénéfices ou les problèmes.

3050

LA PRÉSIDENTE :

Ou les coûts.

3055

M. PIERRE FORTIN :

Il s'agirait d'une première. Parce que normalement, l'ensemble des programmes du
gouvernement du Québec sont soumis à une étude d'évaluation de programmes, pour voir si le
programme qui a été mis en place répond aux objectifs par le fait qu'il a été mis en place comme
tel. Là, ça serait...

3060

LA PRÉSIDENTE :

Ça n'a pas été fait chez vous.

3065

M. PIERRE FORTIN :

Ça n'a pas été fait. Non.

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

3075 Le ministère de l'Agriculture, monsieur Sanfaçon, est-ce que vous procédez à ce genre d'évaluation de vos programmes d'aide? Dans le cas du ministère de l'Agriculture, puis après j'irai du côté de La Financière agricole. Est-ce qu'il y a des programmes de financement?

M. DENIS SANFAÇON :

3080 On va faire le tour rapidement des programmes d'aide du ministère.

Remboursement des taxes foncières: alors, on n'a pas d'étude sur l'impact que ça pourrait être négatif ou positif. Puis c'est un programme neutre de remboursement de taxe.

3085 Le programme d'amélioration de la santé animale au Québec: alors, qui contribue partiellement à la disponibilité des services vétérinaires sur les fermes du Québec. Alors, le lien avec l'environnement n'est pas facile à faire.

3090 Qu'est-ce qu'on a à part de ça? Programme de ConcertAction qui vise à favoriser la concertation des acteurs du milieu.

LA PRÉSIDENTE :

Programme Prime-Vert.

3095

M. DENIS SANFAÇON :

Programme Prime-Vert, évidemment, qui vise essentiellement à rendre conformes les entreprises agricoles, à améliorer les pratiques des producteurs agricoles, etc.

3100

LA PRÉSIDENTE :

3105 Bon, mais dans le cadre de ces programmes-là, par exemple, est-ce que vous avez évalué le bénéfice escompté, en fait faire une analyse de programmes, voir les coûts et les bénéfices que rapportent les programmes, l'atteinte des objectifs qui était recherchée au départ?

M. DENIS SANFAÇON :

3110 La question, comme je la comprends, va plus loin. Autrement dit, est-ce que je peux démontrer un bénéfice sur l'environnement de la construction d'une structure d'entreposage, par

exemple. On sait que la construction d'une structure d'entreposage est bénéfique pour l'environnement. Mais quantifier ça, ce n'est pas -- comme disait monsieur Villeneuve, je pense, à Saguenay: *Donnez-moi des étudiants, puis dix ans, puis vous en redemanderez d'autres dans dix ans.+ Ce n'est pas toujours facile de faire ce lien-là.

3115

Mais ça, c'est un petit peu les programmes qu'on a, qui me viennent à l'esprit. Les programmes régionaux, ici au ministère, vous avez quoi? Il n'y a pas de mesure spécifique à des entreprises individuelles sur les programmes régionaux; ça, on l'a vu avec les comités de bassin, ces choses-là.

3120

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça n'a pas été fait et il ne semble pas être de votre intention de le faire, à cause des difficultés que vous invoquez.

3125

M. DENIS SANFAÇON :

On peut mettre par écrit un petit peu ce qu'on vient de dire. Sinon, si on s'embarque dans une étude où on veut faire un lien entre un changement d'état sur l'environnement et la présence ou l'effet bénéfique d'une action -- vous comprendrez que discriminer l'effet bénéfique d'une action ou d'un geste posé, ou d'un programme par rapport à un autre, ce n'est pas toujours facile.

3130

Ce que je peux vous dire, par exemple, c'est comme on fait les bilans, on a fait de choses avec nos sous. Maintenant, est-ce que ça a contribué au résultat positif qu'on voit sur la classe d'environnement en termes d'amélioration de la qualité d'eau? Est-ce que la contribution municipale ne devrait pas être prise en compte aussi pour faire ce lien-là? Ce n'est pas toujours facile de voir la part des choses. Et, c'est juste ça que je dis.

3135

Si on veut entreprendre une étude comme ça, comme monsieur Villeneuve, me semble, le disait à Saguenay, ça peut être laborieux.

3140

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille?

3145

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3150 En fait, du côté de La Financière, ce qu'on peut mentionner, c'est les actions qu'on pose par rapport au respect environnemental. Exemple: pour bénéficier d'un financement, de détenir un certificat d'autorisation ou un avis de projet maintenant, qui font partie des nouvelles règles.

3155 Il y a évidemment tout le concept d'écoconditionnalité qui va être mis en place au cours des prochains mois et des prochaines années. Il y a des projets qui sont en démarrage, auxquels La Financière collabore avec le ministère, exemple: le banc d'essai dans la municipalité de Saints-Anges, La Financière collabore à ça. Avec le ministère de l'Environnement, La Financière collabore aussi sur un projet pilote pour justement comment on va mettre en place – comme un de mes collègues dit – dans la vraie vie, comment ça va s'opérer, l'écoconditionnalité à La Financière.

3160 Alors, il y a tout un travail qui se fait pour vraiment lier l'intervention via les programmes d'assurance-stabilisation, CSRA et autres, au respect des règles environnementales de ces entreprises-là. Mais dans le sens où madame Breune l'amène, il n'y a pas, à ma connaissance, à La Financière, d'étude de dire ça va être quoi le bénéfice environnemental d'apporter telle modification à nos programmes ou telles actions. Sinon que ce que je viens de vous énumérer.

LA PRÉSIDENTE :

3170 Oui, madame Breune?

Mme ISABELLE BREUNE :

3175 Est-ce que je peux préciser?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3180 **Mme ISABELLE BREUNE :**

3185 C'est parce que je pense que le monsieur de La Financière n'a pas bien -- ou peut-être que j'ai mal exprimé ma question. Le sens de ma question était d'essayer de voir, faire une analyse, par exemple, des soutiens, comme l'assurance-stabilisation, sur le développement d'une production en particulier, par exemple, la concentration des unités animales dans une région ou le développement d'une culture comme, par exemple, le maïs. C'était les impacts de ces modes de soutien-là versus, par exemple, un soutien au revenu de l'agriculteur sur les types de production.

3190 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3195

Je vais faire des vérifications, à savoir si on a quelque chose qui a été fait au niveau de l'organisation, et je vous reviens.

LA PRÉSIDENTE :

3200

Vous allez être là demain, madame Breune?

Mme ISABELLE BREUNE :

3205

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3210

Non? Vous allez le lire sur le net?

Mme ISABELLE BREUNE :

Oui.

3215

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Beauchamp.

3220

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste une observation. Au fond, ce que madame demande, c'est des méta-analyses, c'est des analyses globales.

3225

Il est un peu surprenant que l'appareil québécois, qu'on soit au ministère de l'Agriculture ou qu'on soit à La Financière, qu'il n'y ait pas des regards plus à distance pour comprendre les lignes, les grandes lignes de fond et l'effet à long terme des politiques dans un sens ou dans l'autre.

3230

C'est le genre de chose qui aurait été tellement utile avant de se lancer dans une consultation de l'ampleur qu'on a. Et on a l'impression qu'en Europe, ce genre d'analyse se fait davantage qu'ici.

3235 Alors, voyons voir ce qu'il y a dans vos dossiers. Mais la question que vous posez me
semble pertinente sur un regard d'analyse de fond, globale, avec un certain recul. Monsieur
hoche de la tête, alors vous pouvez le relancer. Quel beau projet pour un temps entre Noël et le
Jour de l'An!

3240 **M. DENIS SANFAÇON :**

J'opinais du bonnet à votre premier commentaire, pas au second.

LA PRÉSIDENTE :

3245 Je vous remercie, madame Breune.

Mme ISABELLE BREUNE :

Je vous remercie.

3250

LA PRÉSIDENTE :

Je mets fin à cette première séance, ici, à Saint-Hyacinthe. On ajourne et on reprend
les travaux demain, à 13 h 30. Alors, je vous invite à y participer.

3255

3260 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3265

LISE MAISONNEUVE, s.o.